

Histoire de Vendargues

(Partie 5)

La paroisse Saint Théodorit de Vendargues

Recherches de POUGET Richard



La tradition veut que le premier Vendarguais soit un vétéran de la légion romaine d'Octave qui aurait reçu en récompense un domaine (centurie) dont les terres englobaient le village actuel. C'est fort possible, quoique nous n'ayons eu aucune preuve venant du passé. . Les anciens nous ont transmis le nom de **Vénéranicus** ce qui donna : villa de **Vénéranicis** (pluriel de Vénéranichos) d'ou le nom de Vendargues aurait pu dériver. Ce nom fait allusion à la déesse Vénus, heureux propice pour un village.

Le premier document, daté de 961 et rédigé en Latin, qui parle de Vendargues est celui-ci, découvert dans le cartulaire de Gellone.

DONATIO ALODIS IN SUBTANTIONENSE, IN VILLIS DICTIS MAIRANICIS, VENRANICIS ET ALAIRANICIS, A GARIBERGA ET HILDIMO ET ADONE VICECOMITIBUS FACTA. (Cartulaire de Gellone (Fol 6 V° - Circa 961)

*In nomine Domini- Ego Gariberga et Hildinus vicecomes et Aldo vicecomes, ob memoriam peccaminum nostrorum delendam nobisque gratiae eterne deatudinis a Deo trubuendam, culpam quoque peccatorum relaxam dam et vitam eternam largiendam, a Deo inspirati, donamus ecclesie Sancti Salvadoris Gellonensis Sancteque Cruxis vexillo Sanctoque Wilelmo, abbati Gauzfredo et monarchis Gellonicis presentibus et fututiris, aloden que est in Subtationense, in villa que vocatur Mairanichos, mansum unam et quantum ad ipsum mansum aspicere videtur, tam adquisitum quam inquirendum, tam divisium quam dividendum et in alia villa que vocant **Venranichos** caput mensuram unam et quantum ad ipsam aspecere videtur ; et in alia villa que vocant Alairanichos mansum unum et quantum ad ipsum mansum aspicere videtur, tamque situm quam ad inquirendum, tam divisium quam ad dividendum, omnia supra scripta domus sicut hic resonat ad supradictam ecclesiam Sancti salvadoris Gellonensis et ad congressionem ipsus altaris presentem et futura pro remedio animarum nostrarum, et animae Atgarii, et ut ei Dominus tribuere dignetur aeternam vitam. Sane si quis, aut nos donatores aut ullus ect. Gariberga Fir.*

Hildinonus vicecomes F. Ado vicecomes, t. Widbertus, t. Audbertus, t. Ebrardus, t. Witardus, t. Airuifus, t.

Facta est Haec carta anno septimo regnate Lotherio rege.

*Traduction : Au nom de Dieu – Moi Gariberga et Hildinus vicomtes et Aldo vicomte, en rémission de nos fautes pour accéder à la vie éternelle par la gratitude de Dieu, donnons à l'église Saint Sauveur de Gellone, de la sainte Croix et de Saint Guillem, à l'abbé Gauzfredo et aux moines présents et futurs, et en alleu situé en un domaine qui se nomme Mairanichos, une mense et toutes quantités de choses qui relèvent de l'usage [de cette mense] et dans un domaine appelé **Venranichos**, une mense et toutes choses allant avec, ect. ect ...*

Les Curés de Vendargues

- en 1220 **Bernard Fabre**, chanoine de Maguelone, prieur de St-Théodorit de Veranicis.
- en 1485 **Arnaud Buade**, chanoine de Maguelone, prieur de Vendargues
- en 1540 **Antoine Durantin** prieur de Vendargues
- en 1636 **Helln**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1639 **Collombier**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1642 **Sengla**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1646 **Frayssinet**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1649 **Cormonont**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1652 **Latte**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1653 **Reguier**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1655 **Barral**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1658 **Jean Conduchier**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1659 **Latet ou Satet**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1665 **Pierre Peyrusse**, *prêtre de Montpellier délégué par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1669 **Ivan Monces**, curé et **Pierre Perus** secondaire, *prêtres de Montpellier délégués par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1686 **André Donadiou**, curé et **Pierre Bosquet** secondaire, *prêtres de Montpellier délégués par le chapitre de la cathédrale St Pierre*
- en 1693 **Jean Guilleminet**, prêtre et premier vicaire perpétuel de Vendargues.
- de 1696 à 1706 **Jean Sauvan**, vicaire perpétuel (le 22 août 1706 sépulture de Messire Jean Sauvan, curé de Vendargues, paroisse de 50 feux)
- de 1706 à 1729 **Reboul**, décédé à Montpellier à l'âge de 53 ans le 18 mai 1729, enseveli le 19 suivant sa dernière volonté près des Fonts Baptismaux de l'église de Vendargues
- de 1729 à 1752 **Jean Durand** Curé, **Maurin** Secondaire. En 1739 le curé Jean Durand a marié son frère Jacques Durand avec une demoiselle Marianne Gleize, fille de Jean Gleize et

Marie-Anne Couderc, (Bourgeois de Meyrargues). Les parents du curé Durand étaient originaires de St Pons

de 1752 à 1774 **Antoine Porre**, curé. Il démissionne en 1774. (Janséniste ?)

de 1774 à 1791 **Vincent Teyssier**, commence le 29 mars 1774. Refusant de prêter le serment à la Constitution, il fut déporté d'Agde à Nice le 9 août 1792. Revenu de déportation, il fit partie, en tant que grand Vicaire, du schisme de la Petite Eglise ou "les Purs". Il a écrit sa profession de foi avant de mourir (consultable à la médiathèque de l'Agglomération)

de 1791 à 1792 **Jean Etienne**, né à Vendre, commence son ministère le 23 mars. Il signe curé constitutionnel sur le registre paroissial qu'à partir du 11 août 1791. Il a beaucoup regretté d'avoir juré fidélité à la Constitutionnelle après le désaveu du Pape, car il a tenu des sermons anti-révolutionnaires qui furent à l'origine de sa dénonciation par un patriote de Vendargues. Il fut obligé de s'exiler et de se cacher pour échapper à la déportation. Il disparut donc le 2 sept 1791 et dut être remplacé par Marquès, le curé constitutionnel de Castries, puis par le curé de Mauguio et par Pradier curé de Lansargues pour les enterrements, (par réquisition de Jean-Jacques Dides 1^{er} maire de la commune de Vendargues.)

de 1792 à 1798 **Bayle** (curé constitutionnel)

de 1798 à 1808 **Milhe**

de 1808 à 1812 **Taillefer**

de 1812 à 1818 Pierre Vincent **Bonnery**, jusqu'au 8 de février 1818, puis **Arnaud** curé remplaçant et **Cunnier**, curé de St Aunés jusqu'au 22 mai 1818.

de 1818 à 1825 **Jean Bonnariq**, décédé à Vendargues le 12 février 1825 à l'âge de 72 ans. Enseveli devant la porte de l'ancienne église. Homme savant et entreprenant, il avait adressé à la Société Scientifique du département de l'Hérault un mémoire concernant le moyen simple, facile et à la portée de tout viticulteur, de connaître le moment précis de la fermentation du raisin où le vin a acquis toute la perfection dont il est susceptible (*N° de Mars du Bulletin général et universel des annonces et des nouvelles scientifiques de 1823*)

de 1825 à 1834 **Laurent Hérail**, né à Lunel, décédé à Vendargues le 9 novembre à l'âge de 37 ans. Enseveli devant la porte de l'ancienne église

de 1834 à 1848 **Antoine Hilarion Héry**, né en 1798 à Clermont-l'Hérault, il quitte subitement la paroisse pour suivre l'illuminé Vintras, mais reviendra à Vendargues pour y mourir le 4 octobre 1880, à l'âge de 82 ans. Il est à l'origine de la vénération de St-Restitute à Vendargues. Il vivait en 1836 au presbytère avec son père Pierre (84 ans) et une domestique Catherine Bertrand (74 ans)

de 1848 à 1857 **François JULIEN**, né en 1793. Il vivait au presbytère avec sa sœur Catherine, sacristine.

de 1857 à 1866 **Alexis Gouty**, né en 1812. Il vivait au presbytère avec sa domestique Anne Blanc, sacristine.

de 1866 à 1867 **Benjamin Baptiste Quille**, né à Clermont-l'Hérault de Antoine Quille et de Marguerite Descoux. Décédé dans sa paroisse de Vendargues le 20 août 1867. Inhumé à Vendargues au milieu de l'allée centrale du cimetière.

de 1867 à 1873 **Pascal Boucassert**, né en 1824 à Mèze. Il vivait au presbytère avec sa sœur Léontine, sacristine.

de 1873 à 1880 **Isidore Cabanes**, décédé à Vendargues le 16 septembre 1880, à l'âge de

82 ans. Inhumé à Vendargues au milieu de l'allée centrale du cimetière.

de 1880 à 1882 **Joseph Lacan**, né en 1839. Il vivait au presbytère avec sa sœur Marie, sacristine.

de 1882 à 1902 **Léon Sapte**, décédé à Vendargues le 3 novembre 1902, à l'âge de 82 ans. Inhumé à Vendargues.

de 1902 à 1924 **Louis Léopold Deleuze**, né à Pignan le 20 février 1850, décédé à Vendargues le 18 mai 1924, à l'âge de 74 ans. Inhumé à Vendargues.

de 1924 à 1926 **Gabriel Doucet**, nommé curé de Saint-Sever à Agde.

de 1926 à 1960 **Jean Madaille**, né à Murviel-les-Béziers, décédé à Vendargues le 24 décembre 1960, inhumé à Vendargues. Il vivait au presbytère avec sa sœur et Adélaïde, sa sacristine.

de 1960 à 1966 **Jean Meinier**, né à Pézenas en 1919, nommé curé de Sainte-Eulalie à Montpellier. Inhumé à Valergues le 11 août 1973

de 1966 à 1976 **Jacques Bonnet**, né à Montpellier en 1929, nommé curé de Pérols-Carnon

de 1976 à 1990 **Louis Cazes**

de 1990 à 2002 **Jean-Luc Blaise**, décédé le 20 mars 2007 à Montpellier à l'âge de 53 ans.

de 2003 à 2007 **Robert Sauterau**, curé de la communauté paroissiale de Baillargues, Vendargues, Saint-Brès et Saint-Aunès.

De 2007 à 2010 **Alain Enjalbert**, curé de la communauté paroissiale de Baillargues, Vendargues, Saint-Brès et Saint-Aunès.

Sources : *Registres de catholicité de Vendargues*
 BMS de 1624 à 1963
 Registres de la Fabrique de l'église St-Théodorit de Vendargues.
 Series G et H des archives départementales de l'Hérault.
 Archives du Chapitre de la Cathédrale St-Pierre de Montpellier, (ferme des
 dîmes)

La Dîme et les décimateurs de Vendargues.

Le fondateur de l'église St-Théodorit de Vendargues, fut probablement vers 908 un évêque qui à la demande des premiers habitants autorisa la construction de la première chapelle et désigna un prieur parmi ses chanoines, mais en 1247, l'évêque **Raynier** procéda à l'échange de plusieurs églises, dont celle de Vendargues, avec le chapitre. C'est donc les chanoines du chapitre de la cathédrale de Maguelonne ou plutôt leur assemblée qui devint le curé primitif de l'église de Vendargues. C'était eux, qui par l'intermédiaire de leur fermier, prélevaient la dîme sur les revenus des Vendarguois. La dîme soit le 1/10 sur les gerbes de blé, sur les vins, sur les agneaux nouveaux nés

(payable à Pâques elle était de 18 sols tous les dix agneaux) c'était un impôt prélevé par le clergé. Le chapitre avant sa translation à Montpellier, suivait la règle de Saint Augustin et le prévôt était parfaitement distinct du prieur. Il fut sécularisé en 1536 dès qu'il prit possession de l'église prieurale des bénédictins de Saint Victor. La cathédrale était dédiée à l'apôtre Saint-Pierre. Le diocèse comprenait 120 paroisses et le revenu de l'évêché était de 44 000 livres tournois, En **1536**, après le transfert de l'évêque à Montpellier le chapitre devint : le vénérable chapitre de l'église cathédrale Saint-Pierre de Montpellier.

Depuis 1247, le chapitre était le propriétaire de l'église, du cimetière, de la maison claustrale ou prieuré ainsi que de quelques vignes et terres sur le terroir de Vendargues. Il avait l'obligation de pourvoir à l'entretien et fonctionnement de l'église, au salut des âmes des paroissiens ainsi qu'à leur éducation religieuse. Mais les chanoines déléguaient toutes leurs obligations. Ils donnaient le prélèvement des dîmes et le ménage de leurs terres à un fermier qu'on appelait à Vendargues le **Rentier du Bénéfice** et le salut des âmes des Vendarguois à un curé du bas clergé qui était nommé desservant ou vicaire parfois aidé d'un secondaire. Ces deux derniers n'étaient pas toujours assidus et n'habitaient pas toujours le village bien que le fermier du chapitre avait l'obligation de les héberger, de les nourrir et de fournir le vin et l'huile pour l'église. Les paroissiens se sont plaints assez souvent de manquer de soins religieux et la communauté de Vendargues eut de nombreux litiges avec les chanoines du Chapitre leurs décimateurs (voir les visites pastorales).

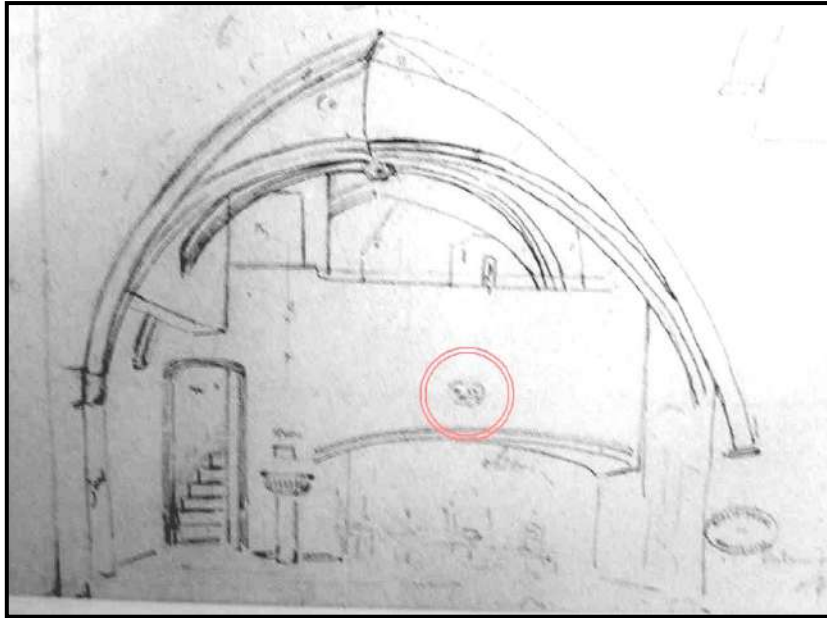
La maison Claustrale du chapitre de la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier, maison et ses dépendances écurie, cuves vinaires, paillère et celliers, accolée à l'église, rue des Devèzes incluant l'habitation du curé et son petit jardin, est décrite par chaque inventaire au moment du changement du fermier et fut après plusieurs modifications et modernisations ces dernières années la maison Desfour, Monteil et à présent propriété de nouveaux Vendarguois. Les fermiers nommés **Rentiers du Bénéfice** changeaient tous les cinq ans. Ils étaient recrutés par adjudication au plus disant. Le dernier bail en 1786 remporté par Jean Dides était de la somme d'une rente de **3700 livres** chaque année.

Les armes du Chapitre à Vendargues.

D'après les dessins de JM Amelin, il semblerait que le chapitre avait apposé un blason en deux endroits. Le premier dans l'église sur le garde fou de la petite estrade qui devait servir aux notables, et consuls, l'autre au dessus du portail de la maison claustrale ferme du Bénéfice.

JM Hamelin de passage à Vendargues en 1822 notait : *"Dans l'église de Vendargues à la partie qui fait face au chœur, une tribune couverte en charpente est supportée par une voûte en ogive à nervures, formant un petit porche assez pittoresque ; sur la muraille du même côté on voit un écusson portant des caractères gothiques en relief, indéchiffrables, paraissant toutes fois offrir une date..."*

Le blason de l'église



Le blason du portail



Pierre mitrée trouvée à Vendargues par Camille Pigeaire. Avec l'autorisation de son propriétaire, M. Guy Gleize.



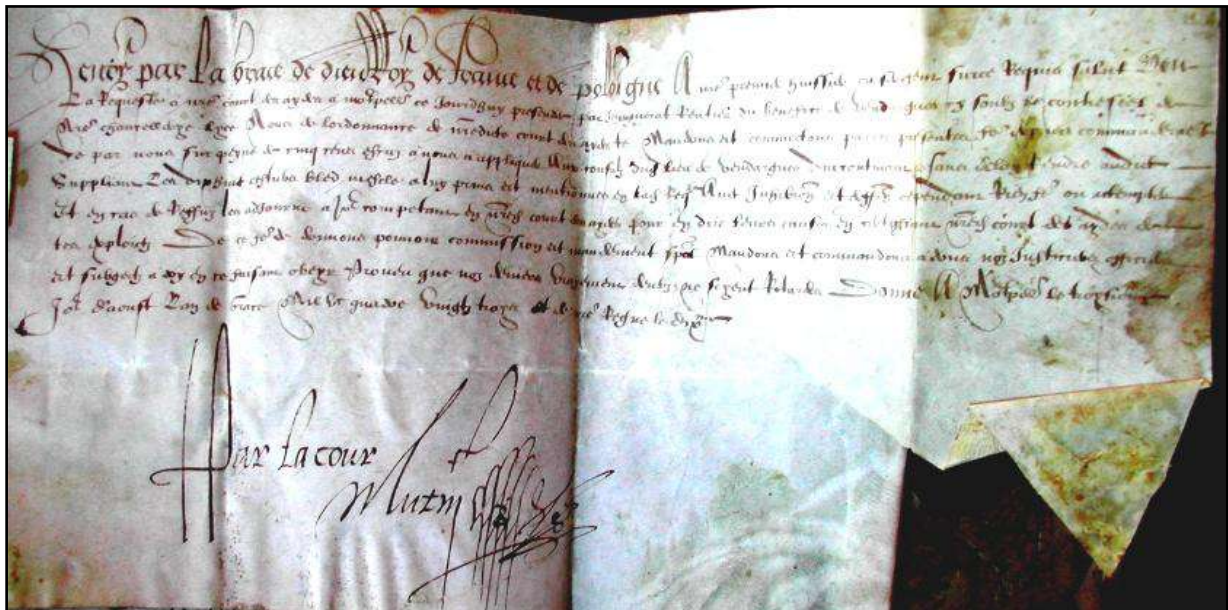
La pierre mitrée, probablement aux **armes du chapitre**, était posée sur le mur de la maison claustrale.

Armes du chapitre : *"De gueules à une main dextre, chairée d'argent, habillée de même, mouvant du flanc senestre de l'écu et portant deux clés, l'une d'or l'autre d'argent, chargées chacune d'une croix de sable et posées en pal."*

Le plus vieux document en notre possession concernant le bénéfice du chapitre.

C'est vers 1550 que la bourgeoisie huguenote s'appropriait la ferme des dîmes en remportant les adjudications. Les Paysans ne cédèrent pas volontiers la dixième gerbe aux nouveaux maîtres. (*Les Paysans du Languedoc* page 214-215, Emmanuel Le Roy Ladurie) Ce fut le début de la révolte anti-décimale qui atteignit notre région vers 1560. Il ne faut donc pas s'étonner si le roi Henri III fut obligé de faire intervenir sa cour des Aydes et rappeler avec menaces les paysans à leurs obligations envers les fermiers. En ce qui concerne Vendargues, le résultat en fut cet ordre royal dans le document ci-dessous. Ce Jean MURAT fermier des dîmes nous est bien connu. C'était un voiturier de Beaucaire, un riche bourgeois qui avait fait fortune en faisant du transport de fret et de passagers sur le Rhône et louait des montures (ânes, mules ou chevaux) pour les passagers qui continuaient vers Nîmes ou Montpellier.

1583 le troisième jour d'août, Henry par la grâce de Dieu Roy de France et de Pologne*... (Parchemin sur peau de veau)



"Henry par la grâce de Dieu Roy de France et de Pologne. Au premier huissier ou premier sergent sur ce requis, salut. Vu la requête à notre Cour de Aydes de Montpellier aujourd'hui présentée par Jean Murat Rentier du Bénéfice de Vendargues ci soussigné et contre fait de notre chancelier [Nous] de l'ordonnance de notre dite Cour des Aydes, mandons et commandons par ces présentes de par nous et sous peine de cinq cent escuts par nous appliqués aux Consuls du dit lieu de Vendargues devront rendre aux dits suppliant les dix huit sestiers de blé mesclé a lui prima dit mentionné à la dite réglementation avec inhibition et défi et en cas de refus les [adjournes] donnons compétence à notre Cour des Aydes pour en dire la cause en obéissance à nos conseils des Aydes et par exploits. De ce donnons pouvoir commission et mandement, mandons et commandons avoir nos justiciers et officiers et sujets à soi en se faisant obéir.....Donné à Montpellier ce troisième jour d'août l'an de grâce Mil cinq cent quatre vingt trois"

***Henri III** (1551-1589). Est né le 19 septembre 1551. Il est le quatrième fils d'Henri II et de Catherine de Médicis. Il est, dans un premier temps, baptisé sous les prénoms d'Alexandre-Édouard, et titré duc d'Angoulême. En 1560, à l'avènement de son frère Charles IX, il devient duc d'Orléans. Le 17 mars 1564, lors de sa confirmation, il prend le prénom d'*Henri*. En 1566, il devient duc d'Anjou. Le 11 mai (jour de la Pentecôte) 1573, il est élu roi de Pologne. Il règne sur la Pologne du 24 janvier au 18 juin 1574. Le 30 mai 1574, Charles IX étant mort, il quitte la Pologne en catimini pour le trône de France. Il est sacré à Reims le 13 février 1575 sous le nom d'Henri III et le 15 février il épouse Louise de Lorraine. Quatre guerres de religion se déroulent sous son règne. Henri III doit lutter contre des partis soutenus par des puissances étrangères, qui finissent par venir à bout de son autorité, le parti des Malcontents, le parti des protestants et pour finir celui de la Ligue qui parvient à le faire assassiner. Il meurt à Saint-Cloud le 1er août 1589 sous les coups de couteau d'un moine fanatique.

Henri III



-

Les Rentiers du Bénéfice, fermiers du prieuré de Vendargues.

1674 Inventaire de la maison presbytérale par le nouveau fermier, **Antoine Madier** marchand manganier de Montpellier.

Jean Gleize habitant de Meyrargues devient fermier le **27 janvier 1689** pour 4 ans à 1340 livres par an de rentes.

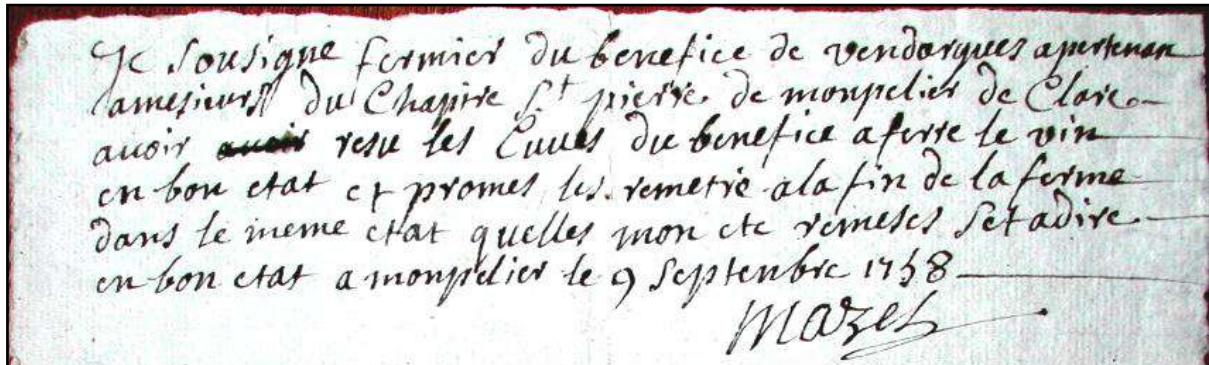
Estienne Boulet fermier de **1691 à 1696**

17 juin 1720 contrat de 5 ans au prix de 2030 livres , pour les sieurs Jean Rousset, garde de son Altesse sérénissime le Duc du Maine, et Jean Germain marchand brodeur, tous deux habitants de Montpellier

1750, jean Gauch habitant de Vendargues est fermier.

1752 le sieur **Noël Bastide** prend la ferme du bénéfice pour cinq ans. Il fait l'inventaire le **11 avril 1752** en présence d'un habitant de Vendargues, François Irles qui est chargé des soins de la dite ferme.

Bastide, meurt la première année. En **1751** c'est **Gleize Antoine**, le maire qui fait payer les dîmes, puis la veuve Bastide continue la ferme avec l'aide du Sieur **Mazel** en 1758.



"Je soussigné fermier du bénéfice de Vendargues appartenant à messieurs du Chapitre St Pierre de Montpellier, déclare avoir reçu les cuves du bénéfice à faire le vin en bon état et promet de les remettre à la fin de la ferme dans le même état quelles m'ont été remises c'est à dire en bon état. A Montpellier le 9 septembre 1758 (Signé : MAZEL)"

Le Sieur **Farrouch** fils, nouveau fermier prend la ferme le **18 Mars 1767**.

Dernier baillage en **1786** avec **Jean Dides**, ménager habitant Vendargues moyennant la rente de 3440 livres plus 300 livres de confortement soit **3740** livres chaque années et 36 sétiers de blé et 1 muid de vin aux vendanges. En **1792** il est toujours fermier les biens du bénéfice sont devenus biens nationaux, contrôlés par Caisergues le secrétaire du District de Montpellier.

C'est en tant que **bien national** saisi à la révolution que cette propriété fut vendue aux enchères publiques le **18 février 1796** à 11h du matin. C'est André Augustin Bleu, un habitant de Montpellier qui devint propriétaire.

Les relations entre les Vendarguois et les chanoines du chapitre ont été assez houleuses et tendues tout au long de l'ancien régime. Comme partout en France et particulièrement dans le Languedoc, les propriétaires, fermiers et métayers, ont tout le temps rechigné au paiement de la dîme. A Vendargues cela s'est traduit par de nombreux litiges et lettres d'huissiers qui sont parvenues intactes jusqu'à nos jours. Un Fermier du bénéfice, Jean Gleize, fut longtemps poursuivi par le chapitre car il eut le malheur de tomber sur une période d'intense sécheresse et ne put payer ses charges. D'autres ont eu la grêle, et tous ont essayé de payer le moins possible. Les Vendarguois étaient aussi en procès avec le chapitre sur la dîme des agneaux soit 18 sols payables à Pâques tous les 10 agneaux.

Aumônes pour les pauvres :

Les Chanoines en tant que curé primitif devaient pourvoir à l'aumône pour les pauvres de la paroisse. Cela à donné lieu à un échange assez amusant entre le baille de Vendargues et le trésorier du chapitre.

Le **10 Avril 1696** le Baille de Vendargues Antoine Gleize reçut du trésorier du chapitre la somme de 40 livres tournoi constituant l'aumône aux pauvres pour 1695. Compte tenu de la différence entre le prélèvement en dîme sur les ressources des Vendarguois qui se montait à environ 7500 livres chaque années et cette aumône de 40 livres, l'année suivante, le Baille et Maire, Antoine Gleize refusa l'aumône en prétendant quelle était insuffisante. Mais le trésorier du chapitre revint avec un huissier pour faire constater le refus ce qui nous a permis plus de trois cent ans plus tard d'en lire le rapport.

Dons aux pauvres de la paroisse de Vendargues, secours mutuels.

Sous l'ancien régime, il n'y avait pas de sécurité sociale, pas de retraite, les malades et les vieux étaient laissés à la bienveillance de leur famille. Quand cette famille ne pouvait subvenir à ses propres besoins on était dans le drame de la misère. Cela arrivait parfois que le chef de famille tombe brusquement malade et décède alors que récemment arrivé sur Vendargues il n'avait aucune famille sur place. Dans ce cas la solidarité du voisinage jouait à plein et il n'est pas rare de voir des enfants, orphelins de père ou de mère, pris entièrement en charge par des voisins plus aisés. Dans certains cas d'urgence, une caisse de secours alimentée par des dons privés ainsi que par un don du chapitre de la cathédrale Saint Pierre de Montpellier, servait à sortir du besoin les pauvres nécessiteux de la paroisse. Il n'y avait pas, à ma connaissance, de maison servant d'hospice ou d'hôpital dans le village de Vendargues.

Legs des particuliers aux pauvres de Vendargues (Légats):

Les légats étaient des promesses de dons aux pauvres faites par les paroissiens par testament et enregistrées par le curé avec le nom des héritiers pour pouvoir récupérer le don au décès du testeur.

Exemples :

Le neuvième novembre 1614. André Redier lègue aux pauvres vingt cinq livres fait hériter Guillaume Redier son fils.

Le 20 septembre 1617. Jean Gleize lègue aux pauvres dix huit livres fait hériter Catherine Pascale sa femme.

Petit papier
 Recueil
 État des légats pour le lieu de Vendargues

Le sixième nombre 1617 André roudier legat aux
 pauvres de Vingrang l'un fait l'autre guillaume roudier
 son fils

Le 20. Septemb. 1617. Jean glisier legat aux pauvres de
 dix lieux fait l'autre cathérine padiale sa femme

Le Vendredi may 1620. André roudier legat aux pauvres de
 dix lieux fait l'autre grace Thire sa mère.

Le Vendredi Juillet 1620 Jaqui girat legat aux pauvres de
 six lieux fait l'autre Jaqui rannier

Le 31 aoust 1624 Violant peitissier sa femme d. gillone
 Jambert legat aux pauvres de six lieux fait l'autre
 grace peitissier sa femme es autours mat son neveu.

Le 22. aoust 1624. marquis. mabilis legat aux
 pauvres de six lieux fait l'autre Vidal granier

Le Vendredi may 1628 Jaqui mak legat aux pauvres de
 six lieux fait l'autre antoinette matre samede de biron

Le 29. octob. 1629 guivand Bonfel legat aux pauvres de
 deux lieux fait l'autre guillaume Bonfel

Le 7. Janvier 1630 pierre glisier legat aux pauvres de
 deux lieux fait l'autre fulcrand glisier

Le 23. Juillet 1630 Corband glisier legat aux pauvres de
 six lieux fait l'autre sa femme sa posthume
 et indifam andré glisier.

Le 30. Juillet 1631 guillaume dumoix legat aux pauvres de
 dix lieux fait l'autre Jean dumoix

Le 17. may 1636. francoise thie es femme de Jaque didier
 legat aux pauvres six lieux fait l'autre son mari et
 marguerite didier sa fille

Les Novales.

Les Novales sont les dîmes dues sur le défrichement des terres nouvelles.

Etat des terres novales ouvertes dans les devois du marquisat de Castries tirées du registre des inféodats du-dit marquisat.

Suit **98 défrichements**, on défriche partout, à la Cadoule, à Salaizon, à Maumarit, à Belle garde, au Pioch de notre dame (fourches de Teyran), à Pioch pelat, le long de l'aile du bois de St Antoine.

A Vendargues elles étaient dues au Vicaire perpétuel en poste sauf s'il choisissait de toucher la portion congrue. Il pouvait les affermer au fermier du chapitre. Voici la transcription d'un billet d'huissier pour le Rentier, contre le Vicaire, au sujet d'un litige pour ces Novales.

"Les Vicaires de Vendargues jouissent des novales depuis le 30 septembre 1693 qui sont onze années, ainsi qu'il se justifie par le billet de Mr Guilleminet ci-devant Vicaire et le Sieur Boulet, Rentier qui l'est encore à présent du Bénéfice du dit Vendargues, qui doit finir dans dix années.

Mr Sauvan Vicaire d'à présent l'obligea l'année dernière de lui bailler pour ses novales un muid de vin quoi qu'il n'en n'eut que huit ou neuf au dixme. Il l'a obligé de plus à lui laisser jouir la terre qui confronte la maison claustrale afin d'éviter d'avoir des affaires avec lui.

Il veut de plus l'obliger à payer dix huit livres pour l'huile de la lampe et a défendu aux prévauts de la confrérie du Saint Sacrement de prendre de l'huile qu'il veut leur donner pour la faire benester en la quantité qu'il s'en donne partout.

Le Vicaire ne se contente plus avec cela mais il a pris encore la moitié du jardin qui était pour notre Rentier qui s'en servait pour y avoir des herbes pour son ménage. Et quoique le dit Vicaire ait une cave à y mettre le vin qui est sur le jardin contre la muraille de la dite maison claustrale, il a pris de son autorité une partie de la cave du Chapitre qui toute entière est absolument nécessaire pour y mettre le vin qu'il peut recueillir à son dixme, ce qui lui sera d'un très grand préjudice lorsque le Rentier sera un étranger et qu'il ne sera pas du lieu de Vendargues comme est le Sieur Boulet.

Le dit Vicaire a de son autorité fait fermer les vues que la maison du Chapitre a de tout temps sur le jardin, ce qui la rendra obscure, mal seïne et inutile à un Rentier qui n'en a pas d'autre dans le lieu.

Tout ci-dessus est d'un si grand préjudice au Chapitre qu'il ne peut faire autrement que de se pourvoir en justice contre de telles entreprises.

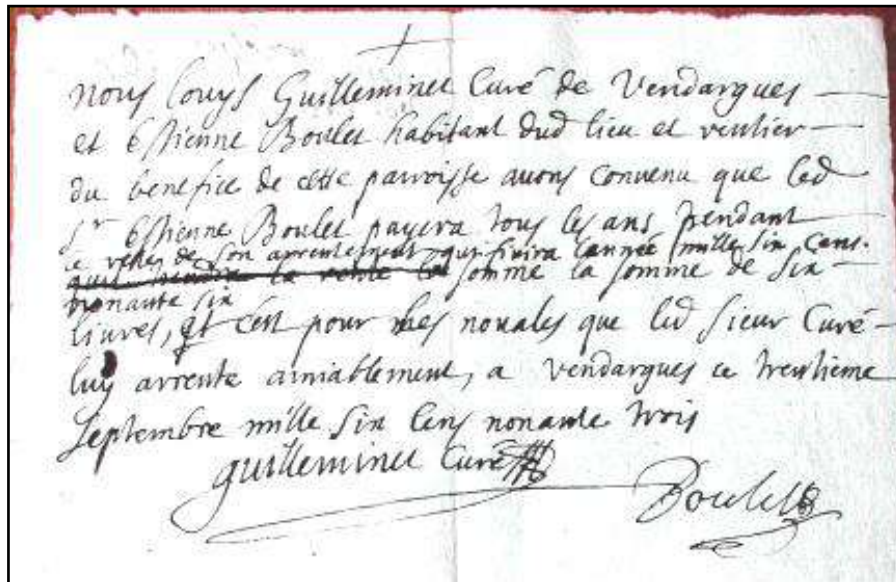
Nous, Pierre Mas archidiacre député du Chapitre, et nous, Jean Sauvan curé de la paroisse de Vendargues avons nommé pour arbitre de la part du Chapitre, Monsieur de Rablière avocat, et de la part de nous, Sauvan, Monsieur Nissolle avocat juge, garde de la monnaie, pour régler tous les différends que nous avons et que nous pourrons avoir ensemble, et en cas de discorde, nous supplions très humblement

Monseigneur de Montpellier de vouloir être le tiers promettant d'en passer par tout ce qui sera dit et fait par Monseigneur dit de Montpellier.

Fait en double à Vendargues ce 24 novembre 1704.

Signé : Mas député et Sauvan curé."

Billet du curé Guilleminet pour ses noales en 1693



Paroisse de Vendargues, Archiprêtré de Baillargues, Diocèse de Montpellier

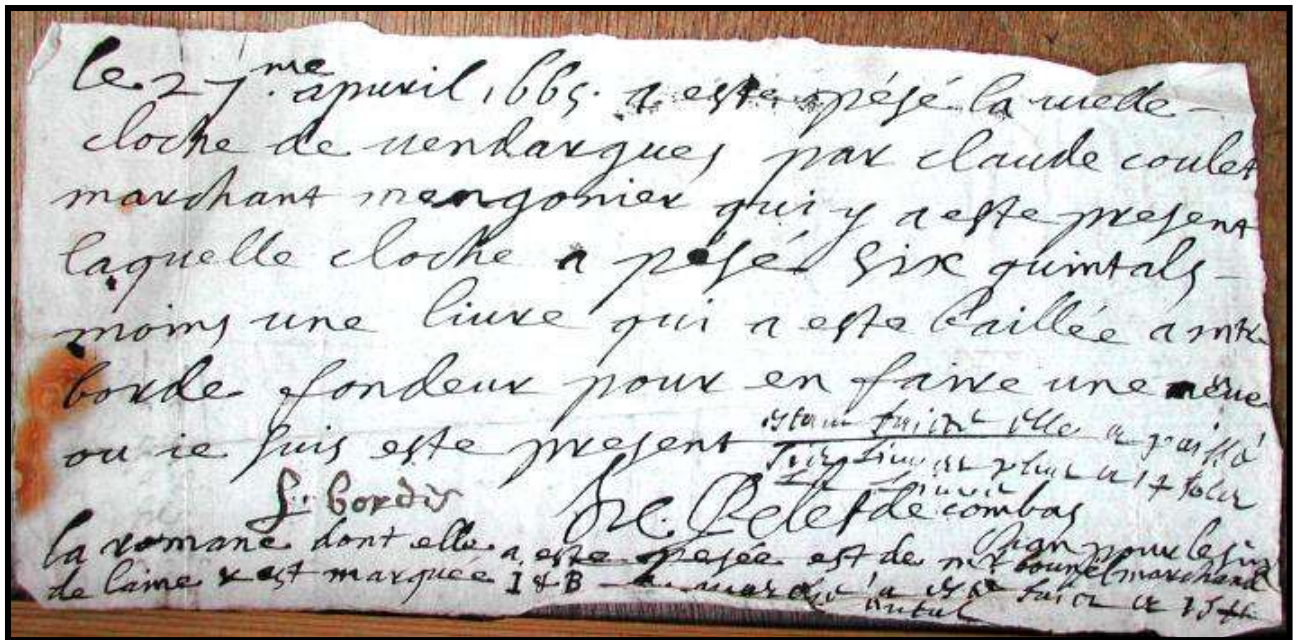
L'ancienne église de Vendargues et les visites pastorales sous l'ancien régime.

Église de Vendargues détruite en 1844, dessin de J.M Amelin 1822



En 1665 le 27 avril eut lieu la pesée de la cloche de Vendargues (fêlée) dans le but d'en faire une autre de même.

Poids : six "quintals" moins une livre



le 27. avril 1665. a esté pesée la mede-
cloche de vendargues par claud coulet
marchant margobier qui y a esté present
laquelle cloche a esté pesée six quintals
moins une livre qui a esté baillée a un
borda fondeur pour en faire une autre
ou ie suis esté present
J. Bordin
de. B. de combis
la romane dont elle a esté pesée est de Mr Jean Bounel marchand
de laine & est marquée 14 B

"La romane (balance) dont elle a été pesée est de Mr Jean Bounel marchand de laine et est marquée 14 B"

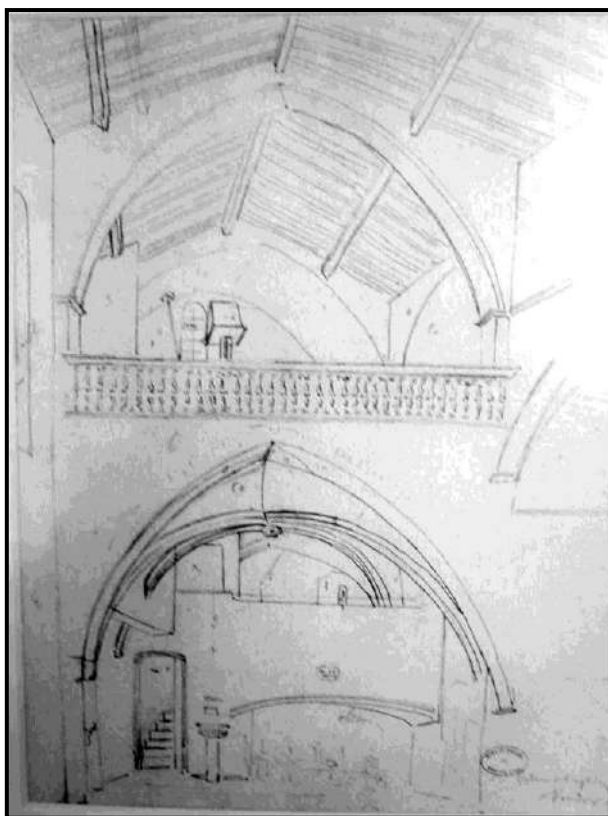
Les visites pastorales.

Nous avons pu consulter aux archives départementales de l'Hérault les comptes rendus de quatre visites pastorales à la communauté de Vendargues.

La première en 1657 et la seconde le 30 novembre 1669.

Par l'Évêque François de Bosquet (1605-1676). En présence de Mr Jean Bonfil Baille, Jean Mingaut et Pierre Gleize Consuls ainsi que tous les habitants du dit lieu. Il avait ordonné que le syndic du chapitre fournisse à l'église les ornements sacerdotaux nécessaires il renouvelle sa demande. Il ordonne aussi que le syndic du chapitre fasse dorer le ciboire, agrandir d'une place le confessionnal, mais surtout **il trouve l'église trop petite** pour contenir tous les paroissiens et ordonne que le syndic les consuls et les marguilliers fassent visiter l'église à deux architectes en présence de son promoteur, dans le but d'établir un devis d'agrandissement. Le Curé était Ivan Monces, Jean-Pierre Perrin Secondaire. Le Syndic du chapitre de la cathédrale St-Pierre de Montpellier, **Pierre Patris** chanoine, prieur de Vendargues.

Vieille église Vue sur la tribune, dessin de J.M. Amelin



La troisième en 1686.

Extrait du registre des ordres de visite.

Ordonnance

De Vendargues le 30 mars 1686

(Transcription dans le vocabulaire de l'époque)

Charles de Pradel par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, Evêque de Montpellier le .

Nous procédant à la visite de l'église paroissiale du lieu de Vendargues le **30 mars 1686** après avoir *ouy* Mr **Pierre Patris** chanoine en l'église cathédrale St Pierre de Montpellier député du vénérable chapitre de la dite église, Sieur André Donandieu Curé du dit lieu, Pierre Bosquet prêtre du diocèse de Lodève en secondaire, Jean Bonfil baille, François Besson et Jacques Desfour Consuls et les habitants comme il

est plus amplement contenu dans notre procès verbal de visite et Mr Claude Gerry notre promoteur sur les réquisitions duquel nous avons ordonné que notre ordonnance de visite rendue au dit lieu en 1677 sera exécutée suivant la forme et teneur en ce qui reste à exécuter et de plus ordonnons que le Syndic du dit chapitre fournira à la dite église du lieu toutes les choses nécessaires comme s'en fait savoir, un tabernacle plus grand que celui qui sert, lequel sera peint et doré au dehors et doublé au dedans de quelque étoffe de soie ; Un antiphonaire, un psautier, un rituel de Toulouse, un rideau violet pour couvrir le tableau au temps de la passion avec une verge de fer, une nappe de communion, deux aubes avec leur amiet en courdon, douze purificateurs, une chasuble rouge d'étoffe de soie avec son étole en manipule et voile de cadieu de même. Comme aussi un devant d'autel en pavillon pour le tabernacle, deux voiles de cadieu de taffetas un blanc un violet, deux pavillons pour couvrir le tabernacle de quelque étoffe honnête, savoir un violet un de diverses couleurs, une navette de cuivre avec sa cuiller deux chandeliers de laiton, deux potences de fer attachées à la muraille pour porter les lampes, un tapis pour l'autel. De plus que la dédicace de la dite église sera célébrée le dimanche immédiatement après la septuagésime, qu'il y aura un *maistre* d'école dans la paroisse par nous approuvé pour instruire les jeunes enfants et que les habitants se *ritèreront* par devant Mr l'intendant pour obtenir la permission d'imposer soixante livres pour les gages de celui-ci. Fournira le dit Syndic une charge de taffetas blanc, **de plus le dit Syndic et habitants feront bâtir la sacristie, et faire les autres réparations suivant leur convention et devis qui a été fait et qu'on nous fit voir dans notre précédente visite.** Dans la quelle sacristie, le dit Syndic fera mettre une armoire de bois fermant à clef et couvert d'un tapis pour servir à présent et enfermer les ornements, de plus l'ornera d'un crucifix en relief ou de quelque image de dévotion à y faire mettre. Une fontaine d'étain et bassin au dessous avec quatre grands *essuyemains*. D'avantage ordonnons que les habitants feront réparer et agrandir la maison curiale et couvrir les fonts baptismaux de bois en forme de dôme fermant à clef, feront faire une [*biaire*] et dresser une grande croix de pierre au milieu du cimetière, de plus que le dit syndic et habitants fourniront par moitié l'huile nécessaire pour faire brûler la lampe devant le St Sacrement qui sera en réserve dans la dite église, de plus quelques consuls du dit lieu feront leur diligence pour faire payer dans trois mois les [*legats pries*] qui ont été faits dans le dit lieu et en cas de négligence le dit délai passé l'état des dits *legats* sera fait par le Curé pour estre remis au directeur de l'Hôpital Général de Montpellier. De plus ordonnons que le curé fera la doctrine *chrestienne* tous les dimanches en festes pendant l'année et tous les jours pendant le carême et dira tous les lundi la messe des morts pour les âmes de la paroisse ou un autre jour de la semaine non empêché, en cas le dit *lundy* soit occupé par l'office de l'église dont il *advertira* les peuples au prône du dimanche précédent et la veille du dit jour sur le soir fera sonner un *clos* pour *advertir* les paroissiens. Que les habitants fassent faire et dresser une croix de la mission dans un lieu décent et commode dans le terroir de la paroisse.

Donné au dit lieu pendant le cours de notre visite, le dit an et jour.

[*Les Légats*] : promesses de dons faits aux pauvres.

Voici le devis tel qu'il fut établi et affiché sur la porte de l'église pour les maçons soumissionnaires.

1686, Devis des réparations qu'il faut faire à l'église de Vendargues

(Transcription dans le vocabulaire de l'époque)

Premièrement pour agrandir la dite église qui se trouve petite, il faut abattre le *bouget* (jubé) qui fait la séparation du presbytère avec la sacristie et démolir l'autel et le remettre contre la muraille du presbytère et bâtir le *vitral* en bonne maçonnerie, l'autel sera bâti de la grandeur compétente au-devant d'autel et ornement de la dite église.

Il faudra faire la balustrade qui sépare la nef de l'église avec le presbytère et poser la dite balustrade droite ligne au dernier arc doubleau joignant l'autel à laquelle balustrade il faudra faire un degré de la largeur de l'église un pan et tiers de pas du perron et deux tiers de pan de hauteur sur lequel degré sera posé la balustrade pour donner la communion laquelle balustrade sera faite de bois de noyer avec sa base et son appuis orné de son architecture et les balustres seront ornés à laquelle balustrade aura trois pans de hauteur depuis le degrés jusqu'à son appui et lui sera fait une porte de trois pans et demi de large et pour arrêter la dite balustrade il faudra y mettre deux barres de fer une à chacun des pieds droits de la porte et seront les dites barres de fer enchâssées dans le panneau et clouées contre l'appuis de la balustrade.

Plus, il faudra faire deux degrés à l'autel, le premier faut qu'il fasse toute la largeur de la dite église et le pavé du presbytère et sacristie ira aussi du dit degré et le second degré ne fera que l'enceinte du marchepied de l'autel avec son pavé et seront fait les dits degrés avec des bonnes pièces de pierre de taille de Vendargues.

Il faudra faire une porte à la muraille du presbytère du côté de l'évangile pour entrer dans la sacristie laquelle porte aura huit pans de hauteur et trois pans et demi de largeur faite avec pierre de Vendargues avec une fermeture de bois dans l'assemblage à panneaux et ferrée à deux bandes de gonds et une serrure à un tour et demi avec la clef.

Il faut faire une sacristie de quatorze pans en carré et pour ce faire il faudra creuser les fondements jusqu'au ferme de trois pans et demi de largeur et faudra remplir les dits fondements avec bon et gros moellons de pierre rassiére chaux et sable jusqu'au rez-de-chaussée.

Les murailles seront relevées et bâties de trois pans d'épaisseur avec pierre rassiére chaux et sable et en bâtissant les dites murailles, lui sera fait un jour pour éclairer la dite sacristie là ou on jugera à propos au choix du dit chapitre ou de la communauté le quel jour sera ferré en barre de fer et vitres et lui sera mis un châssis de fil d'archal en dehors, et faire en sorte que le châssis ... pour donner de l'air à la dite sacristie. La dite sacristie sera voûtée en berceau avec pierre de Castries *pandantins* d'un pan de *clavade* et sera la dite voûte bien taillée et bâtie dans ses ... en bonne maçonnerie à chaux et sable, la dite voûte aura l'élévation depuis le pavé jusqu'au dessous de la clef seize pans. Il faudra paver le dessus de voûte avec bars de pierre de Vendargues bien taillés et posés sur son mortier et prendront les dits bars deux pouces les uns sur les autres et

seront biens cimentés aux joins avec un bon ciment pétrit à l'huile et sera les dits couverts faits à deux pentes et feront dans l'épaisseur de la muraille un petit [...]

Il faudra paver la dite sacristie avec bars de Vendargues lequel pavé ira au niveau de celui du presbytère lesquels seront bien taillés et posés sur son bon lit de mortier.

Plus faudra enduire et blanchir toutes les murailles de la dite sacristie il faudra rabaïsser le presbytère d'à présent au niveau de l'église et paver toute la nef de la dite église avec bars de pierre de Vendargues lesquels bars seront bien posés et taillés sur mortier et comme le seuil de la porte d'entrée de la dite église se trouve fort élevé qu'il faudrait trop descendre dans l'église, il faudra couper le seuil de la porte à l'aplomb de pied droit et faire en sorte qu'il ait que deux marches à descendre dans l'église les quelles marches auront un pan et tiers d'épaisseur de bonne pierre de Vendargues.

Il faudra lever la terre du devant de la porte de l'église et la faire aller en pente insensible du côté de la rue.

Il faudra fermer la porte qui ira du presbytère dans la cour de la maison claustrale et faire en sorte qu'on y puisse mettre un confessionnal dans l'épaisseur de la muraille.

Il faudra enchâsser l'eau bénite dans l'épaisseur de la muraille au pied droit de la porte du côté des fonts baptismaux et y faire une niche.

Il faudra faire une petite fenêtre au dessus de la porte pour éclairer le degré qui monte à la tribune.

Il faudra paver toute la tribune avec bars de Vendargues lesquels bars bien taillés et posés sur son mortier et lever la *parabande* des pierres qui est à la dite tribune et lui mettre une balustrade faite de bois blanc avec sa base et son appuis et ses balustres ornés et pour arrêter la dite balustrade la faudra la prendre dans la muraille d'un demi pan de chaque côté et sur le fond faire deux degrés pour [...]

Il faudra soustraire le pilier du milieu du clocher et les pierres qui sont ébranlées et lui sera mis des quartiers de bonne pierres pour supporter le *cuissin* de la cloche et faudra faire accommoder les contre poids de la cloche.

Il faudra faire deux confessionnaux à trois places [.....]

Il faudra faire une chaire à prêcher du côté de l'évangile ou elle est présentement laquelle chaire sera faite en queue de lampe avec quatre assises de pierre de taille en sorte qu'elle ait sept pans de hauteur depuis le pavé jusqu'au niveau de la chaire avec sa clôture de trois pans trois quart de hauteur de quatre pans de diamètre dans l'œuvre avec son petit degré propre et commode pour y monter et y monter le dais qui y est.

Il faudra ouvrir le *vitral* du côté de midi et le garnir de fer et de vitres et lui mettre un châssis de fil d'archal en dehors comme aussi la fenêtre qui donne sur la tribune.

Il faudra raccommoder tout le couvert de la dite église tant du presbytère que de la nef et lui ôter quelques planches qui sont pourries et y en mettre d'autres accommoder les tuiles par dessus [...]

Il faudra faire à chaque côté du tableau de l'autel un pilastre de l'ordre ionique avec en piédestal base et chapiteau, arti..., frise et corniche qui formera un petit retable pour ornement au dit autel.

Et pour faire tout le travail l'entrepreneur fournira tous les matériaux nécessaires comme sont pierres de taille, pierres rassières, chaux, sable, bois tuiles fer vitres fil d'archal plâtre mains des ouvriers et manœuvres et généralement tout ce qu'il faudra pour l'entière construction du dit travail moyennant le prix , somme de neuf cent livres et les entrepreneurs se pouvant fournir du débris qui proviendra des démolitions de la dite église.

Les soumissionnaires :

17 février 1686 : Jean Sages maistre masson du lieu de Castries, a offert faire le travail sy dessus moyennant la somme de sept cent livres.

19 février 1686 : jean Emisuve masson de Montpellier..... six cent septente livres.

20 février 1686 : Helie Saujon maistre masson de Montpellier.....six cent livres.

20 février 1686 : Vidal Nauton et Jacques Teulon Me Massons de Montpelliercinq cent quatre vingt livres.

22 février 1686 : Jean Sages maistre masson du lieu de Castries.....cinq cent livres.

22 février 1686 : Jean Fabre ménager du lieu de Vendargues et Pierre Fauquier masson de Montpellier....quatre cent quatre vingt quinze livres.

25 mars 1686 : Benoist Nauson masson de Montpellier..... quatre cent quatre vingt cinq livres.

du dit jour : Jean Sages maistre masson du lieu de Castries..... quatre cent quatre vingt livres.

du dit jour : Vidal Nauton masson de Montpellier.....quatre cent soixante dix livres.

du dit jour : Jean Sages à quatre cent soixante cinq livres.

du dit jour : le dit Nauton à quatre cent soixante livres.

du dit jour : le dit Sages à quatre cent cinquante cinq livres.

du dit jour : Jacques Teulon masson de Vendargues à quatre cent cinquante livres.

du dit jour : le dit Sages à quatre cent quarante cinq livres.

du dit jour : Jacques Teulon masson de Vendargues à quatre cent quarante livres.

du dit jour : le dit Sages à quatre cent trente cinq livres.

du dit jour : Vidal Nauton à quatre cent trente livres.

Le devis d'agrandissement de l'église fut approuvé et l'offre la moins disante de 442 livres tournois (12 livres de plus que sa proposition ? peut-être les taxes de l'époque....), celle du maçon **Vidal Nauton** acceptée en conseil général le **16 avril 1686**. Le chapitre de la cathédrale St-Pierre de Montpellier devait en payer la moitié. L'autre moitié étant à la charge des habitants de Vendargues qui durent emprunter la somme à un prêteur de Montpellier.

Compte rendu de l'Assemblée du Conseil Général de Vendargues du 16 avril 1686.

(Transcription dans le vocabulaire et la ponctuation de l'époque)

L'an mil six cent quatre vingt six et le seizième jour du mois d'avril au lieu de Vendargues par devant Mr Jean Bonfil, Baille à la place publique.

Assemblés en Conseil Général, les habitants du dit lieu ; Mrs François Besson et Jacques Desfours, consuls, Pierre Gleizes et Paul Pages consuls jeunes, Anthoine Itier et Jean Bethézene auditeurs, Anthoine Fagonde , Barthelemy Dides, Anthoine Garrigues, Jean Boulet, Fulcrand Berthézene, Claude Itier, Anthoine Bonfil, Fulcrand Granier, Anthoine Itier jeune, Jean Rouquette, Jean Gleize, Jean Dides, Jean Nadal, Guier Poitrin, François Imbert, faisant de plus grand nombre et saine partie des dit habitants.

A été proposé par les dits Consuls et a puis a été proposé que l'agrandissement de l'église du dit lieu et réparations nécessaires ou icelles, ayant été mises aux enchères pendant deux dimanches consécutifs suivant le devis qui en fut fait la délivrance en aurait été faite à Vidal Nauton Mtre maçon de Montpellier comme dernier moins disant, au prix de quatre cent quarante deux livres, la moitié de laquelle doit être payée par Messieurs les chanoines du chapitre de St Pierre de Montpellier, prieurs du dit lieu, ne restant maintenant qu'à passer bail au dit Nauton attendu qu'il n'y a autre moins disant requérant délibérer sur cet objet.

Sur la première proposition a été délibéré et sur la seconde et dernière proposition attendu qu'il ne se présente autre personne pour moins dire sur l'agrandissement de la dite église et réparation d'icelle que le dit Vidal Nauton ont délibéré de passer bail à celui-ci moyennant la somme de quatre cent quarante deux livres qui est le prix de la moins dite conjointement aux Messieurs les chanoines du chapitre St Pierre de Montpellier prieurs du dit Vendargues auquel ceux-ci ont donné pouvoir aux dits Consuls ; Mrs Jean Bonfil Baille et Pierre Gleize qui quant à ce, ont député et députent pour se transporter à la ville de Montpellier et passer bail de prix fait de la dite église et s'obliger envers le dit Nauton de la somme de deux cent vingt une livres pour la portion concernant la dite communauté, promettant agréer tout ce que par les dits consuls et députés sera fait [.....] Donnant aussi pouvoir aux dits consuls de présenter requête devant Monseigneur l'Intendant à le supplier de permettre l'emprunt de la dite somme de deux cent vingt une livres pour ensuite icelle pouvoir être vérifiée et promettant aussi [....] de les exempter de toute redevances sous leur obligation jurée et

renoncer à requérir si nécessaire. De laquelle délibération les dits consuls ont requis acte à moi, notaire, octroyé et à tout ci-dessus le dit sieur Baille à juxtaposé son écrit et autorité judiciaire sous signé avec ceux qui ont su signer les autres illettrés ; Besson consul, Garrigues, Fagonde, P. Gleize, Dides, F. Berthezene, Boulet, Paul pages, Jean Berthezene, C. Itier, A. Bonfil, J. Rouquette, Itier, Gleize, Bonfil Baille, Autirac notaire Royal ainsi signé à l'original.

En 1698 le curé est Jean Sauvant. Le Rentier du bénéfice est Boulet.

La quatrième en 1698.

Visite épiscopale de **1698** par Mgr **Charles Joachim de Colbert de Croissy** mort en 1738, 42 ans d'épiscopat.

(Transcription dans le vocabulaire de l'époque)

Vendargues 1698.

L'an mil six cent quatre vingt dix huit et le treizième jour du mois de septembre, nous sommes allés aux deux cimetières qui sont contigus à la dite église dans lesquels nous avons fait la prière pour les morts et les ayant visités nous avons trouvé qu'il manque une croix à celui des pauvres et que l'autre, faut y faire une broche et mettre les serrures aux deux portes, et nous avons recommandé aux Maire et Consuls et qui nous ont promis de faire faire incessamment. Nous sommes retournés à l'église.

Premièrement. Nous avons visité le tabernacle de bois *fort gâté* à peine et un peu doré et une boîte d'argent pour le viatique sans couvercle.

Secondement. Idem les fonds baptismaux avec la cuvette.

Troisièmement. Les saintes huiles qui sont dans deux crémiers d'étain.

Quatrièmement. Nous avons examiné les registres.

Cinquièmement. Nous avons demandé les registres du bureau des fruits et trouvé que les revenus ont changé d'avant de six livres seize sols quatre deniers et trois setiers de blé.

Sixièmement. L'autel de la chapelle de N.D. du rosaire.

Septièmement. Nous avons visité le grand autel ou il y a une pierre sacrée sans reliques.

Huitièmement. Ayant fait notre préparation nous avons célébré la Sainte Messe.

Neuvièmement. Ayant fait appeler les officiers, Maire et Consuls et principaux habitants, nous avons demandé au Curé l'état de la paroisse, qui nous a dit qu'on a

dansé le jour de la fête du saint patron l'année dernière et qu'il administrait les sacrements aux paroissiens de St-Antoine sans avoir reçu aucune rétribution.

Les habitants nous ont représenté que depuis quelque années n'avions point eu de secondaire résident dans la paroisse mais seulement un prêtre de Montpellier qui venait le dimanche et fêtes pour dire la messe, seulement lequel prêtre n'était pas bien souvent présent pour entendre la confession et que cela diminuait beaucoup la dévotion dans la paroisse.

Dixièment. Nous avons visité les ornements.

Onzièment. Nous avons donné la bénédiction du St. Sacrement, et donné la communion.

Ordonnance.

(Transcription dans le vocabulaire et la ponctuation de l'époque)

Charles Joachim, par la grâce de Dieu évêque de Montpellier, comte de Mauguio et de Montferrand, nous procédons à la visite de l'église paroissiale St-Théodorit du lieu de Vendargues le treizième jour du mois de septembre mil six cent quatre vingt dix huit, après avoir ouï le Sieur Pierre Patris, chanoine et député de notre chapitre, le Sieur **Jean Sauvan**, Vicaire perpétuel, le Sieur **Antoine Gleize**, Maire et Baille, Philippe Bonfil, Jean Guiraud Consuls, le Sieur Causse, professeur en la faculté de droit de Montpellier et les principaux habitants suivant les réquisitions du Sieur Claude Serres chanoine de la [...] et notre promoteur général, avons ordonné et ordonnons que le Saint Sacrement sera toujours exposé dans la dite église et que la lampe brûlera nuit et jour devant l'autel pour l'huile de laquelle le syndic de notre chapitre remettra annuellement quinze cannes entre les mains de la confrérie du Saint Sacrement.

De plus ordonnons qu'il fournira un tabernacle de bois neuf et entièrement doré des crémiers d'argent pour les saintes huiles un couvercle à la cuvette du viatique, une chasuble de soie pour la fête du patron et autres solennités, une chasuble verte et un pluvial violet, une étole pour les baptêmes, un *lampré* plus grand, une serrure à la sacristie dans laquelle il sera fait dans l'épaisseur de la muraille une armoire avec une petite porte fermant à clef pour enfermer les vases sacrés, une croix processionnelle et un crucifix de bois pour l'administration du sacrement de l'extrême-onction.

De plus ordonnons que le Curé fera la prière du soir tous les jours au couché du soleil un peu avant la nuit.

Donné aujourd'hui dans le cours de notre visite le jour et an que ci-dessus et nous avons signé Charles Joachim évêque de Montpellier.

En 1689 le curé est Guilleminet.

Le curé Guilleminet refuserait toute responsabilité en cas de vols dans l'église de Vendargues.

"A la réquisition de Mr **Louis Guilleminet** vicaire perpétuel du lieu de Vendargues soit signifié par le premier huissier ou sergent requis à Mrs du vénérable chapitre Saint Pierre de Montpellier, prieurs du dit lieu de Vendargues, comme quoi depuis peu de temps plusieurs églises de ce diocèse ont été volées et les vases sacrés dérobés et sur tout aux environs du dit lieu, et comme la dite église est sujette à être facilement volée, soit à cause que la maison presbytérale qui est contiguë à la dite église est toute ouverte n'y ayant point de portes à la basse cour, et celle du degré de la dite maison est très vieille et usée, et outre ce qu'elle communique de la dite maison à l'église, et même les fenêtres ne sont point ferrées, de même que la grande porte de la dite église, laquelle s'entrouvre en poussant par dehors, et la serrure n'est pas assurée, laquelle s'ouvre avec plusieurs clefs différentes, et que la maison presbytérale n'est point habitée par Mr les prêtres étant inhabitable à cause du mauvais état ou elle est.

C'est pourquoi, par le présent acte, le dit exposant dénonce tout ci dessus à Mrs du dit chapitre afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance et ayant à y remédier au plus tôt ainsi que bon leur semblera, autrement et faute de ce faire, il leur a déclaré et déclare qu'au cas la dite église viendrait à être volée il n'en sera aucunement responsable attendu que c'est au dit chapitre à y remédier, et généralement leur proteste de tout ce que de droit, dont acte à Montpellier ce trentième août mille six cent quatre vingt neuf.

Guilleminet, Prêtre et vicaire perpétuel."

En 1706, le 22 du mois d'août, Pierre Grimal est régent, le curé Jean SAUVAN vient de mourir et le notaire du lieu est Antoine Gleize, la paroisse de Vendargues composée de 50 feux (Feuillet 100 registre de la paroisse 1699-1722) Le 20 novembre le curé Reboul était nommé desservant officiel.

Ouverture en **1792** d'un grand cimetière. Le petit cimetière dit cimetière des pauvres reste encore en service.

En 1809, le plan cadastral fait sous Napoléon Bonaparte montre une église et son cimetière occupant l'emplacement de l'église actuelle mais de taille légèrement plus réduite (lot 57), le reste du terrain étant occupé par le cimetière de part et d'autre d'un passage (lots 55 et 56) conduisant à la porte d'entrée de l'église (lot 57) située sur le côté. Le chœur et le maître autel sont situés à droite en rentrant. Le sol est de terre battue. (Le lot 60 est la maison claustrale du chapitre et le lot 58 la maison du curé le presbytère). Cet ensemble constituait le quartier dit du chapitre.

Une rue étroite y conduit depuis la place du vieux village, l'emplacement de la place actuelle et de la mairie actuelle étant occupé par un pâté de maisons dont la maison commune abritant le four banal de Vendargues (lot 80) entouré des deux rues, rue de l'église et rue Barafort. Ce bloc de maisons dit le quartier de la chapelle sera détruit en 1860 pour laisser la place à l'école

de Vendargues et plus tard à la mairie. En 1886 les autres maisons inoccupées seront rachetées par la commune et détruites pour agrandir la place publique.



"L'église de Vendargues est assez grande ; elle ne fait pas mal vue de l'extérieur... [...] L'intérieur de l'église n'offre rien ; comme la majeure partie des églises de village, elle est surchargée d'ornements puériles et sans goût. Elle contient le cœur du Capitaine Berthezanne, tué en Russie et frère du Général de ce nom, tous deux nés à Vendargues. Le cimetière est attenant à l'église c'est un vice que l'on retrouve dans bien des villages du département. Sur la croix plantée au milieu de ce cimetière, on lit d'un côté : A ✕ G ✕ M - 1629 et de l'autre côté : E ✕ B ✕ P ✕ G - CONSVL . " (J-M Amelin, Guide touristique de l'Hérault 1827)

Les dessins de Jean-Marie Amelin (1824) montrent une église plusieurs fois remodelée. L'abside semble faite d'une partie de l'ancienne chapelle avec de nombreux contreforts, un clocher mur à deux ouvertures vides, pour deux cloches, peut-être prélevées et fondues pendant la Convention comme toutes celles de la région pour fournir des canons aux armées révolutionnaires. Mais aussi parce que le clocher a toujours été branlant et menaçant de s'écrouler. A été ajouté plus tardivement un campanile pour une seule cloche accolé à une sorte de tour de guet qui devait servir de refuge pour la population du temps des guerres de religion. L'entrée de l'église est latérale au bout d'une courte allée qui traverse le cimetière. Le cimetière N°55 actuel parvis Jean Paul II était le petit cimetière dit le cimetière des pauvres. Le lot 56 étant le cimetière des riches. En 1844 les travaux d'agrandissement et de construction de la nouvelle église firent disparaître ces deux cimetières remplacés par le cimetière actuel dont le terrain fut cédé en 1837 par le sieur Simon Vincent.



L'ancienne église de Vendargues avec un clocher mur, détruite en 1847

En 1837 le 21 décembre érection d'une nouvelle confrérie du St-Rosaire par Monseigneur Charles Thomas Thibault, évêque de Montpellier. Prieure Mme Lajard née Vianès.

En 1837 le 18 septembre, Bénédiction du nouveau cimetière de la paroisse, l'abbé **Héry** et le conseil de fabrique, appuyés par le Général Berthézène, demandent au Conseil municipal de prévoir soit l'agrandissement de la chapelle existante, nettement insuffisante pour contenir toute la population, une seconde messe étant nécessaire depuis 1824, soit la construction d'un nouvel édifice.

Le 4 novembre 1838 Mr Augustin Irlès, Maire, dépose sur le bureau une pétition du conseil de fabrique appuyée par une lettre du desservant datée de la veille, priant le conseil Municipal de délibérer sur la construction d'une nouvelle église ce qui est refusé.

Le 17 février 1839, le Maire reçoit une lettre de Mr le Préfet, accompagnée de deux pétitions signées par un grand nombre d'habitants et certains notables. Le Conseil Municipal y prête attention mais estime que les revenus de la commune sont insuffisants et que les libéralités sur lesquelles on pourrait compter, ainsi que l'énoncent les deux pétitions, sont incertaines d'où un second refus par cinq voix contre quatre.

Mais **le 22 mars 1840**, suite à une lettre du Préfet datée du 16 mars 1840, le Conseil Municipal se réunit en assemblée extraordinaire pour délibérer sur le projet de l'agrandissement de l'église et sur les moyens de subvenir à sa dépense, les plans élaborés par Mr Corvetto, architecte, ayant été déposés et des personnes dignes de confiance promettant des souscriptions volontaires afin de compléter les fonds départementaux, parmi lesquelles Mr le Baron Berthézène, Pair de France, Mme Durand née Joséphine Eugénie Martin-Portalés, MM. Radier et Gleize.

Le Conseil Municipal adopterait ce projet sans discuter si ces ouvrages ne devaient être construits en partie sur l'ancien cimetière dit petit cimetière, et comme celui-ci n'est abandonné que depuis 3 ans, la loi s'y oppose formellement, d'où un nouvel ajournement.

Le 30 août de la même année, bien que le Préfet ait informé la municipalité qu'il avait reçu l'agrément de la Commission des Bâtiments Civils, que lui même a obtenu un secours du gouvernement et qu'il prévoit une imposition extraordinaire, celle-ci estime qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur les fonds à employer à la reconstruction de l'église, jusqu'à ce que le délai voulu par la loi en ce qui concerne les fouilles et les fondations à faire dans le cimetière abandonné soit expiré, la seconde raison étant de changer la porte d'entrée de l'église en la plaçant face au maître autel.

Il faudra attendre le **15 octobre 1843** pour que le Conseil Municipal émette un avis favorable à l'agrandissement de l'église, le délai voulu pour permettre de faire des fouilles et fondations dans l'ancien cimetière étant expiré depuis plus de deux ans. Deux membres du Conseil ont appuyé la demande en faisant observer que l'église était évidemment trop petite pour contenir une population de près de 800 habitants alors qu'elle n'avait été construite primitivement que pour 300 au 17ème siècle ; que dans l'état actuel les pauvres de la commune et même une grande partie de la classe aisée ne peuvent non seulement y avoir de chaises mais même y trouver une place debout et que dans les grandes solennités, ils sont obligés de rester à la porte ou à l'extérieur ; que cet ordre des choses est intolérable et qu'il est urgent d'y mettre fin. C'est pourquoi ils ont voté pour que le devis dressé par Mr Corvetto et adopté par la Commission des Bâtiments Civils soit mis à exécution le plus rapidement possible.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La nouvelle église de Vendargues.

Nouvelle église et maison du chapitre en 2006



Le 22 février 1844, le Conseil Municipal accepte les plans et le devis après la modification suivante : que la porte principale de l'église, placée latéralement et donnant accès au petit cimetière abandonné soit transférée au milieu de la façade face au chœur.

Le 10 novembre 1844, Mr le curé Héry, délégué de Monseigneur l'Évêque, bénit la pose de la première pierre des fondations de la nouvelle église en présence de Mr Irles, Maire, et du Lieutenant Général Baron de Berthézène, Pair de France.

A partir de cette date, une partie de l'ancienne église étant démolie, les offices ne pouvant plus être célébrés que jusqu'après la reconstruction, Mr le Maire propose d'affecter la maison commune au service divin ; et pour remplacer momentanément l'école et la salle de la mairie, propose d'affermier à Mr Guillaume Daumon, propriétaire, au prix de 80 francs, deux pièces de sa maison sise rue du Teyron.

Pour agrandir l'édifice, il sera nécessaire de démolir une partie des maisons avoisinantes ou de racheter des terrains attenants, d'ou échange à l'amiable avec Mr Desfour.

Le 11 mars 1845, la municipalité demande un nouveau secours de 4500 francs auprès du Roi pour couvrir les dépenses suivantes : une chaire à prêcher, des fonts baptismaux, une balustrade pour la sainte table, l'ornement du maître-autel et celui des chapelles ; en bref, pour financer l'aménagement intérieur.

Le 25 janvier 1846, nouvelle polémique au sujet de la porte de l'église : les Marguilliers voulant la maintenir ouverte sur le côté, la municipalité optant pour la façade. Cette dernière option est maintenue.

Le 8 février 1846, le cahier des charges prévoit l'achèvement des travaux pour le 15 avril, faute de quoi l'entrepreneur serait pénalisé de 10 Francs par jours de retard.

Le 11 juin 1846, jeudi de la Fête-Dieu, bénédiction solennelle sous l'invocation de St Théodorit, martyr, ancien patron de la paroisse, avec l'autorisation préalable de Monseigneur l'Évêque, par Mr l'abbé Héry, curé, assisté de MM. Conte, curé doyen de Mauguio, Dezeuze ancien curé de Mudaison, des prêtres du canton et des environs en présence de MM Claret, adjoint, Barthélémy Irles, Gleize, Valentin, Curet (Marguillier), Joseph, Comte de Cadolle, et la population.

Après la bénédiction a lieu une Grand messe solennelle.

Mais la reconstruction de l'église n'est pas achevée. Le Conseil de Fabrique du **13 novembre 1860** pose la question de la construction d'un clocher et de l'achat d'une nouvelle cloche ; de mai à novembre 1860, 5160 Francs ont été collectés, 100 Francs de secours accordés par le Préfet, 4160 francs venant de souscriptions privées. De surcroît, on donne l'ancienne cloche au fondeur qui après estimation, déduira cette somme du prix de revient. S'il reste de l'argent de subventions obtenues, on fera un piédestal pour la croix du jubilé ou une petite sacristie.

1860 le 2 novembre, M. le curé Gouty nouveau curé de Vendargues, se plaint que M. Serre, gendre de M. Querelle, a fait construire une bergerie, (actuellement remise Bertrand), adossée et contiguë au presbytère que cela enlève du jour et obscurcit le logement et en plus en été génère des mauvaises odeurs qui rendront les pièces et chambres du presbytère inhabitables.

Concernant la cloche et le campanile, il faut reconstruire le campanile pour recevoir la nouvelle cloche, même reconstruit avec la plus grande simplicité, cela coûtera 700 livres

Lors de la séance de Quasimodo du **7 avril 1861**, Mr l'abbé Gouty, informe le Conseil de Fabrique des démarches faites au nom de Messieurs les Conseillers Municipaux par Mr le Maire afin d'obtenir qu'une sonnerie matinale, appelée réveille-matin, ait lieu tous les jours, à 4 heures en été et à 5 heures en hiver. Mr le Curé fait observer que si cette sonnerie matinale n'est nullement nécessaire au service religieux, il convient cependant de faire droit à la requête, surtout que Mr le maire a donné à Mr le Curé les assurances les plus positives que la commune donnerait chaque année au sonneur, à titre de subvention une somme de 25 Francs et qu'en outre il sera permis au sonneur de faire tous les ans, à l'époque du jour de l'an une quête dans la commune à la quelle contribueront tous les habitants.

Le 21 Janvier 1865, Mr le curé, adresse une requête à Mr le Maire, à la suite de rapports d'architecte indiquant que la nouvelle cloche est beaucoup trop lourde pour le campanile, ne pouvant pirouetter dans les grandes sonneries et susceptible d'entraîner un accident. L'architecte départemental, ainsi que Mr le Préfet, refusent d'accorder des subventions pour l'édification du clocher, le sonneur n'ayant qu'à limiter le mouvement de la cloche à la position horizontale.

le 1^{er} septembre 1867, Pascal Boucassert nommé curé desservant de la paroisse par l'évêque de Montpellier prend ses fonctions.

1871 le 13 février, testament de Mme veuve Hyppolite Durand née Martin-Portalès déposé chez Me Bort notaire à Montpellier. Elle lègue 2000 francs à l'église de Vendargues à la condition expresse de faire dire tous les ans à perpétuité : une messe pour le repos de son âme, une pour le repos de l'âme de son mari Hyppolite Durand, et une troisième pour tous les membres de sa famille particulièrement pour son père Joseph Martin-Portalès, sa mère Anne, son cher frère Théodore qui reposent dans la chapelle du cimetière de Vendargues.

En 1874 le 13 mars l'église, à nouveau trop exigüe, exigera une nouvelle extension facilitée par le legs de Mme Durand-Portalès. En séance extraordinaire du Conseil Municipal, Mr le Maire met sous les yeux du Conseil deux lettres de Mr le Préfet, l'une en date du 11 novembre 1873 et l'autre en date du 21 janvier 1874; par lesquelles Mr le Préfet invite Mr le Maire à lui transmettre les pièces suivantes :

1° Devis des travaux d'agrandissement de l'église.

2° Délibération du Conseil de Fabrique adoptant ce devis.

3° Plan des lieux.

4° Avis du Conseil Municipal, en vue de retirer le leg de 3000 f fait à la paroisse de Vendargues par Mme Durand née Martin-Portalès, pour l'agrandissement de l'église;

M. le maire soumet ensuite au conseil le devis des travaux à exécuter, le plan des lieux et la délibération du Conseil de Fabrique de l'église de Vendargues et invite le Conseil Municipal à donner son avis sur les dites pièces .

Le Conseil, après avoir pris connaissance des pièces susvisées ;

Considérant que le plan proposé par le conseil de fabrique offre un agrandissement de 161 m², 75 ; que la grande nef mesure 23 m, 80 de longueur, de la porte de la balustrade du sanctuaire à la nouvelle porte d'entrée de l'église, et que les colonnes qui doivent soutenir le clocher, seront placées en dehors de la porte ;

Approuve le plan et le devis de la délibération qui lui sont soumis par le Conseil de Fabrique et charge Mr le Maire de les transmettre à Mr le Préfet.

Mais ce ne fut que remis à plus tard...

le 11 novembre 1879 session ordinaire, Mr le Maire soumet au conseil les pièces relatives au projet d'agrandissement de l'église et expose que le dit projet lui paraît en harmonie avec l'édifice et que la donation de Mme veuve Durand aussi que les dons volontaires forment la somme nécessaire pour la réalisation (3000 F de Mme Durand, 2000F de la Paroisse). Le Conseil Municipal, Considérant que le projet ne compromettra pas la solidité de l'édifice et contribuera à l'harmonie des différentes parties; considérant d'autre part qu'il n'est fait aucun appel au concours financiers de la commune, approuve le devis établi par Mr Margouirès, architecte. Mais est d'avis que le dit projet se montant à la somme de 5000f soit approuvé et mis en exécution seulement après que le legs de Mme veuve Durand aura été versé à la caisse communale.

Mais en séance extraordinaire le **25 janvier 1880** le Conseil Municipal demandait que les 2000f du legs de madame Suzanne, Eugénie-Joseph Martin Veuve Durand, soient versés au nom de la Fabrique de l'église de la paroisse de Vendargues.

En 1880 et le 21 mars, lecture par Mr le Maire de la réponse du Préfet avec les plans et devis modifiés conformément à l'avis émis par la commission des bâtiments civils, et la délibération en date de ce jour du Conseil de fabrique, le tout relatif à l'agrandissement projeté de l'église il engage le Conseil Municipal à délibérer sur cette réparation.

Le Conseil :

Vu les pièces communiquées par M. le Maire

Considérant que la Commission des bâtiments civils a émis l'avis que le projet d'agrandissement de l'église pouvait être approuvé à la condition de démolir le clocheton actuel et de le remplacer par un petit clocher en encorbellement où l'horloge et la cloche seraient établies, et que le projet a été modifié conformément en tous points à l'avis émis par ladite commission ; (La cloche fut commandée en 1859 à la fonderie de Pierre PIERRON à Avignon. Montée sur un mouton en chêne, elle fut livrée l'année suivante, bénite solennellement en 1860, son parrain fut J. J. Claret le Maire de Vendargues, sa marraine, Mme veuve Eugénie Durand qui avait fait un don exceptionnel pour l'achat de cette cloche. Mme Durand, née Martin-Portalès était la belle fille de Jean-Jacques Durand le Maire de Montpellier qui fut guillotiné à Paris en 1794. La cloche ne fut installé dans le clocher que bien plus tard , en 1887)

Considérant, d'autre part, que l'exécution du projet ainsi modifié s'élèvera à la somme de 6000 f , et que la fabrique offre les 1000 f nécessaires pour couvrir cet excédant de dépense ;

Le Conseil se réfère d'ailleurs à sa délibération du 11 novembre 1879, est d'avis que le projet d'agrandissement de l'église soit autorisé.

1880 le 4 mai, vu les pluies d'automne, il est demandé à l'entrepreneur de terminer la toiture dans l'église et les bas côtés le 10 septembre 1880.

En **1883**, le 13 janvier, Mlle **Jeanne Françoise DIDES** décédait à l'âge de 22 ans et son frère Guillaume, en son souvenir, décida d'offrir une statue pour l'autel de la vierge. Il fit venir d'Italie un bloc de marbre de Carrare et de Paris le talentueux sculpteur **Frédéric Louis BOGINO** (1831-1899) qui sculpta, en lui donnant le visage de sa défunte sœur, dans la cour même de la famille Dides, une statue de la vierge à l'enfant qui fut placée sur l'autel de la chapelle dédié à la vierge.



"Statue de la Vierge à l'enfant (autel de la Vierge)"

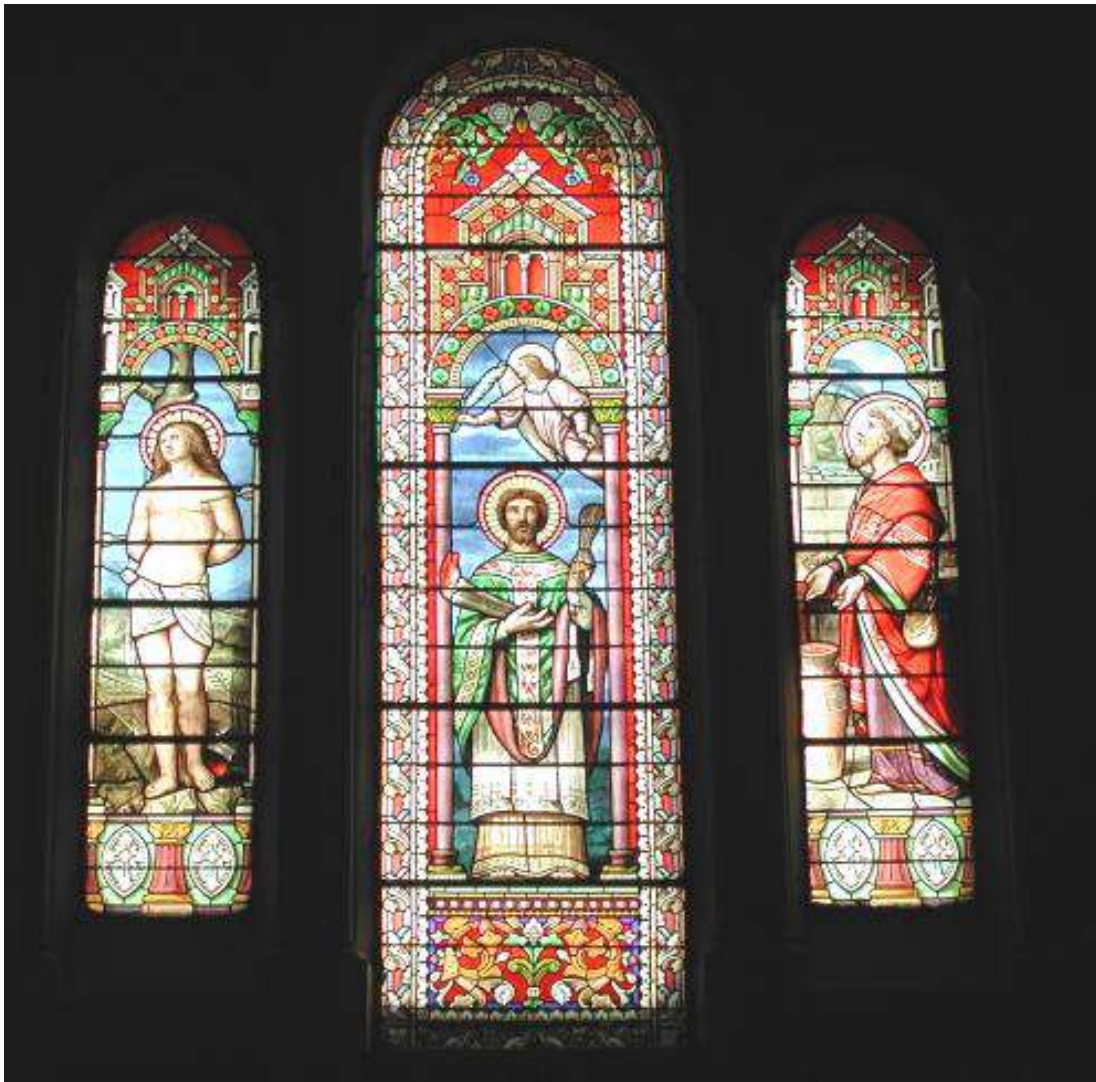
Le 5 avril 1882 à huit heures du soir, le Conseil Municipal réuni en session extraordinaire assisté des plus forts contribuables, vote un emprunt de 5000F et une imposition extraordinaire pendant 15 ans pour la construction du clocher et la pose de l'horloge. Il est constaté que les sommes votées ont été dépassées et qu'on ne peut plus laisser la cloche sur l'épaisseur du mur et l'horloge dans les magasins. Il faut donc accepter la dépense que

nécessite la construction du clocher avec tous ses accessoires : abat sons, beffroi, installation de l'horloge etc. le devis s'élève à la somme de 4500 F à la quelle il faut ajouter le reliquat du décompte soit en chiffres ronds 5000 F.

Les vitraux de l'église sont datés de cette année : **1882**.

Les trois vitraux du cœur représentent la communauté paroissiale de Vendargues

(St Sébastien pour Meyrargues, St Théodorit pour Vendargues, et St Simon le lépreux pour Salaison)



En **1883** Le Conseil voyant le refus du sieur Lacroix (entrepreneur) de reprendre les travaux du clocher de l'église, demande sa déchéance et la réorganisation des travaux à la folle enchère.

En **1883** le 11 octobre, le Préfet condamne le sieur Lacroix à reprendre ses travaux sur le clocher et de les avoir terminé dans un délais de quatre mois. Mais le Conseil vu les problèmes qu'à rencontré le sieur Lacroix sur son chantier, un accident, un homme tombé du

clocher, manque de matériaux, manque d'ouvriers, décide d'accorder au sieur Lacroix un délais d'un mois et si le 9 novembre le clocher n'est pas terminé le reste des travaux sera fait à la folle enchère.

En **1883** le 15 novembre, les travaux ne sont toujours pas terminés mais le Conseil prolonge le délai au 15 décembre.

Le clocher sera achevé qu'en **1887**, avec une flèche en pierre de taille abritant le beffroi de la cloche. Ce beffroi est constitué d'un ensemble de madriers qui supportent le poids de la cloche qui fait plus de 23 quintaux. A droite de ce clocher se trouve une tourelle renfermant un escalier allant à l'étage des cloches, alors que sur le plan était prévu à gauche une fausse tour destinée à faire le pendant de l'autre et à supporter l'horloge communale, le tout étant relié par la décoration en saillie de la porte d'entrée afin de compléter l'ensemble de la façade.

Cette façade n'était toujours pas achevée en **1898** la réception définitive des travaux ne se fera que le **19 juillet 1904**, soit soixante ans après la pose de la première pierre.



Ornement du fronton (sous une couronne ducale, une épée dressée avec les lettres S et T entrelacés pour Saint Théodorit (plus une énigme...))

Couronne, épée = protection

S et T = Saint Théodorit

La spirale sur le globe = L'ensemble de la communauté de Vendargues

La grande cloche de l'église de Vendargues



Inscriptions de la cloche

>>>>> D. O. M. <<<<<

>>>>> LAUDATE EUM IN TYMPAN ET CHORO. PS. CL SALVUM FAC. POPULUM TUUM
DOMINE ET BENEDIC HEREDITATI TUAE AMEN . <<<<<

>>> NOMINOR EGO THEODORITUS ECCLESIAE HUIUS LOCI MULGO VENDARGUES
PATRONUS. MUNTI GENTIA PAROCIANORUM ERECTA . <<<

>>>>> PATRINO JOANNE CLARET. MATRINA D. EUGENIA DURAND. <<<<<<<

>>>>>> BENEDICTA EUI ANNO SALUTIS MDCCCLX <<<<<<

>>>>>> S. S. PONTIFICE. PIO. NONO. <<<<<<

>>>>>> D.D.C. T. THIBAUT EPISCOPO MONTPELLIENSI <<<<<<

>>>>>> RECTORE D° ALEXIO GOUTY <<<<<<

PERRE PIERRON FONDEUR A AVIGNON

Traduction :

D. O. M. = Deo Optimo Maximo, soit : " Pour le plus grand et le meilleur de Dieu "

" Louez le en tympan et chorus . IB. PS. CL V. 4 " (Bible, Psaumes, CL Verset 4)

" Sauve ton peuple, Seigneur, et bénis ton domaine. " (texte du TEDEUM LAUDANUS)

" Je m'appelle Theodorit protecteur de l'église de Vendargues. Erigée pour protéger mes paroissiens "

" Parrain : Jean Claret (Jean Jacques maire de Vendargues) Marraine D. Eugenie Durand (belle fille de J.J. Durand le maire de Montpellier Guillotiné à Paris en 1794) "

" Benite en l'anné du salut 1860 "

" Sa Sainteté pontificale Pie IX "

" Mgr Charles Thomas Thibault Evêque de Montpellier (1835-1860) "

" Curé Alexis Gouty "

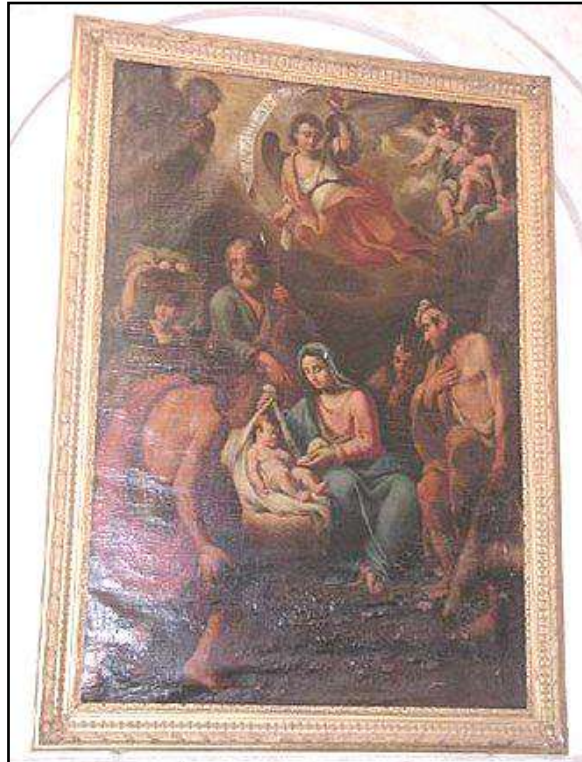
" Pierre Pierron Fondateur à Avignon (célèbre fondateur d'Avignon) "

Intérieur de l'église vers 1920



-----Les tableaux de l'église-----

Par décret ministériel, le 1^{er} août 1966, les six tableaux de l'église de Vendargues ont été classés monuments historiques. Ces six tableaux sont d'un peintre inconnu du début du XVIII^e siècle. A cause du tableau dit la circoncision, ces tableaux étaient dissimulés à la vue des paroissiens, cachés dans les sacristies jusqu'en 1965, découverts et exposés sur les murs de l'église par l'abbé Bonnet, curé de Vendargues.



"La nativité"



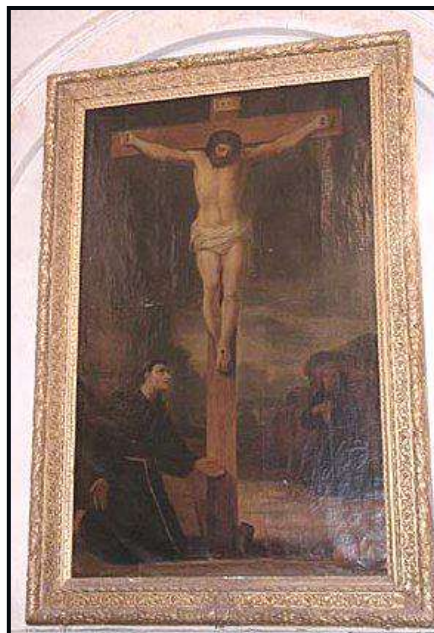
"L'adoration des bergers"



"La circoncision"



"Jésus parmi les docteurs"



"Christ crucifié adoré par deux capucins"



"Mission de Saint Pierre"

-----Les Croix de Vendargues.-----



Croix de la place du village. Bien que récemment restaurée, c'est probablement une des plus anciennes croix érigées dans le village.



Croix de la mission érigée au début du 19^{ème} siècle, restaurée en 1934



Plaque de la commémoration posée en 1934 sous le ministère de l'abbé Madaille



Croix du Jubilé de 1858, érigée le 6 avril 1863 (ministère du Curé Gouty)

O CRUX ! AVE

SPES UNICA

(O croix ! salut, unique espoir)

---0---

SOUVENIR

DU JUBILE 1858



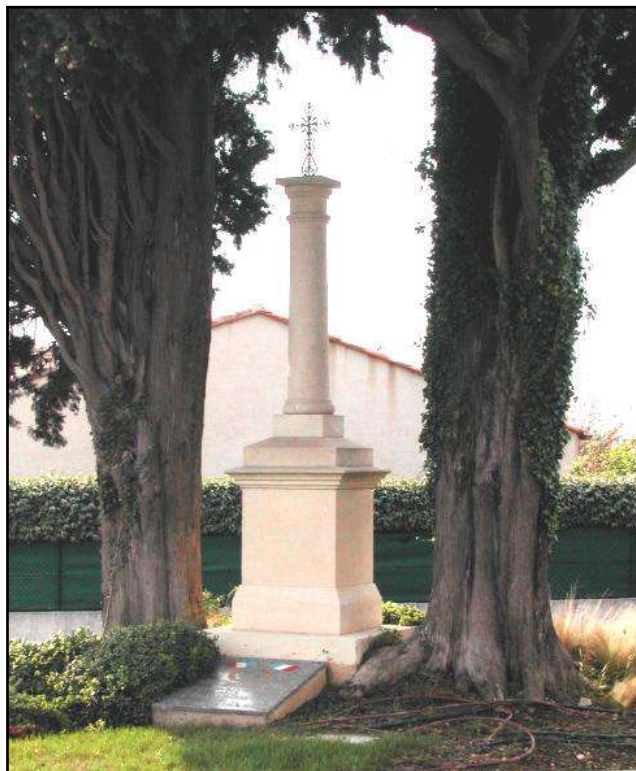
Croix du Teyron (place Adrien Granier , parking des arènes)



La même croix en 1823 (déplacée récemment sur la droite avec un socle raccourci)



Croix de la Bertassade (déplacée récemment sur la place du Louvre)



Croix du monument aux morts (devant la porte du cimetière)



**Croix du cimetière (érigée en 1838 au fond de l'allée centrale du nouveau cimetière.
Déplacée au cours du premier agrandissement)**



**Croix de la fontaine (déplacée sur le bord du rond point rue de la Fontaine, rue de la
Monnaie, Rogations)**



Croix de la route de Teyran (croisement RN110, route de Teyran. Rogations)



Croix de la route de Jacou (croisement RN110, route de Jacou. Rogations)



Croix de Daumont *ou Daumond*, déplacée de quelques mètres sur la droite pour créer le rond point (**Rogations, chemin de Vendargues à Castries**)

Bénédiction à la sortie des vêpres par le curé Gouty, le 28 juin 1856 d'une croix érigée par la famille Daumont sur son terrain. Sur le registre paroissial l'orthographe du patronyme varie de Daumon pour les plus anciens à Daumond avec un d en passant par Daumont avec un t.

Jean Pierre Daumont (ou Daumond) marié avec Catherine Henriette Claisergue étaient des propriétaires agriculteurs. Famille très pieuse, leur fils Antoine Romuald Daumond né le 5 février 1845 fut ordonné prêtre le 25 mai 1872 et passa une grande partie de sa vie en Indochine et au Cambodge comme missionnaire. Il vint terminer sa vie à Vendargues en 1908 dans la maison de son neveu par alliance, Louis Gleize, il fut inhumé à Vendargues le 15 janvier 1915.

La croix du hameau de Meyrargues.

En 1787, entre le 15 août et le 28 décembre, une épidémie frappait les enfants de Vendargues (Castries fut frappé au mois de décembre). Il y eut plus de 70 enfants atteints et on comptait en cinq mois le décès de 12 enfants dont les âges variaient entre 17 mois pour le plus jeune et 7 ans pour le plus âgé. Cette épidémie dite "la picotte" était la forme grave de la variole qui fut aussi appelée "petite vérole" et dont le taux de létalité était à l'époque de 30%. Les médecins de l'époque ne savaient pas encore la guérir et la vaccination pas encore appliquée. Le Roi Louis XV en était mort à 69 ans à Versailles en 1774.

Le curé de Vendargues qui était l'abbé **Teyssier**, vicaire perpétuel du village, dut intervenir. Il fit, à ses supérieurs, la demande d'une Mission pour le village. Cette mission fut dirigée par **Messire Farjon** chanoine Archidiacre du lieu de Valence et Grand Vicaire. La mission fut suivie avec ferveur par tous les habitants du village et des villages alentour.

En 1788, suite cette mission commencée le 27 janvier, dimanche de septuagésime et terminée le second dimanche du carême, il fut pris la décision de planter une croix en souvenir et comme il n'y en avait pas à Meyrargues, c'est ce lieu qui fut choisi.

"Madame d'Asté, née Querelles, femme vertueuse a donné l'emplacement au coin d'une de ses terres au couchant de Meyrargues, au petit plan ou aboutissent quatre chemins, elle a donné trente six livres en argent, le reste a été fourni par nous curé soussigné. Cette croix a été bénite le 23eme dimanche après la pentecôte le dix neuf d'octobre et nous avons été commis pour cette sainte cérémonie par le susdit M. Farjon qui devait la faire lui-même. Je conjure le bon pasteur qui me succédera de prier et faire prier Dieu pour moi.

signé : Teyssier curé " (vicaire perpétuel de Vendargues)

C'est cette croix qu'on a appelé de tout temps la croix de Meyrargues ou des quatre chemins, que J.M. Amelin a peint plusieurs fois au cours de ses visites. La dernière fois, en octobre 1844, il nous a laissé cette aquarelle ou l'on voit derrière la croix la tour et le château de Meyrargues et à droite, les maisons du hameau avec au premier plan celle qui est devenue de nos jours le restaurant des Templiers. Au dessous la même vue en 2007.



Croix des quatre chemins de Meyrargues (1827)



Croix des quatre chemins du hameau de Meyrargues (2007)

Toutes ces croix sont les témoins de la ferveur de ceux qui nous ont précédés. Puissent nos élus actuels et futurs continuer de maintenir et préserver ce patrimoine...

L'Horloge du clocher

Délibérations :

1842 Session de Novembre

"L'an mil huit cent quarante deux et le dimanche sixième jour du mois de novembre le conseil municipal de la commune de Vendargues étant réuni pour la session annuelle de novembre :

Étaient présents : MM. Augustin Irlès maire, Claret adjoint, Jean Dides, Cayrel, Jean Querelle fils aîné, Jean Pierre querelle, Jean Pierre Radier, Chrysostome Querelle.

Monsieur le maire a fait part au conseil des plaintes nombreuses qui lui étaient journellement portées touchant l'horloge dont la commune se trouve privée depuis près de deux ans, et des demandes qui lui étaient aussi tous les jours adressées par la plus grande partie des habitants, par les quelles ceux-ci l'invitaient à faire au plus tôt l'achat d'une horloge et d'une cloche pour la sonnerie et d'employer les moyens les plus pro pour faire jouir les administrés d'une chose de la plus grande nécessité dans une commune de près de huit cent habitants.

En conséquence Monsieur le Maire a invité ce conseil à délibérer s'il y avait lieu de faire l'achat de l'horloge et de la cloche dont s'agit et à aviser aux moyens pour faire face à la dépense qu'occasionnera cette acquisition.

Sur quoi le conseil ;

Attendu qu'une horloge qui existait auparavant est dans un tel état de vétusté qu'elle ne peut plus souffrir aucune réparation;

Attendu qu'une seule cloche ne peut suffire pour sonner les heures et pour sonner la messe puisque par suite de cette double sonnerie l'horloge se trouve souvent dérangée;

Attendu que les revenus de la commune suffisent à peine pour faire face aux dépenses,

a délibéré à l'unanimité qu'il y avait lieu de faire l'achat d'une horloge et d'une cloche dont la dimension et le poids seraient proportionnés à l'étendue du village, et à voter une imposition extraordinaire de deux mille francs en quatre années, cinq cent francs par an, et a invité Monsieur le Maire à soumettre au plus tôt la délibération à monsieur le Préfet pour qu'il veuille bien donner son approbation et autoriser à assembler un conseil renforcé pour le vote de l'imposition extraordinaire donc d'agir.

Et plus n'ayant été délibéré, les membres présents ont signé."

1843 le dimanche cinquième jour de Mars réunion extraordinaire du conseil : réponse positive du préfet qui autorise la réunion pour voter une imposition extraordinaire à l'effet de subvenir à la dépense ; le résultat de cette réunion ; qu'il soit établi sur la commune une imposition extraordinaire de Douze cents francs en quatre années, trois cent francs par ans.

Le 13 août 1843 session ordinaire d'août ; lecture d'une lettre du secrétaire général faisant fonction de Préfet portant refus d'approuver le marché d'une horloge et d'une cloche passé par le Maire. Motif que la délibération de mars était trop précoce et que le conseil aurait du premièrement délibérer seul sur cet objet; enfin que les formalités prescrites par la circulaire du 15 mai 1841 n'auraient pas été remplies : En ce qui touche spécialement l'horloge, le refus serait fondé encore sur l'inobservation des dispositions de l'ordonnance royale du 14 octobre 1837. (l'exécution et ouvrages des objets d'art ne peut être confiée qu'à des artistes éprouvés.

En 1843 le 14 août le conseil municipal de Vendargues se réunissait en session ordinaire sous la présidence du maire assisté des plus forts contribuables conformément à l'article 42 de la loi du 18 juillet 1837.

Présents MM. Augustin Irlès maire, le baron Berthézène, François Durand, Jean Pierre Querelle, Jacques Querelle, Jean Chrysostome Querelle, Pierre Allut, Théodore Milhe, Guillaume Jean Dides, Joseph Hermet et Jean Pierre Valentin, conseillers municipaux.

Il votaient à l'unanimité l'imposition extraordinaire, mais avant de signer l'enregistrement de la délibération ils changeaient d'avis :

Avant la signature, les membres du conseil s'étant faits représenter les budgets de la commune ont reconnu que les fonds aujourd'hui disponibles ou les revenus ordinaires étaient plus que suffisants pour faire face à la dépense dont s'agit qu'il n'y avait pas lieu en conséquence de voter l'imposition extraordinaire et que la présente délibération devait rester au néant et comme non avenue.

Et aussitôt ils tiennent une autre réunion :

L'an 1843 le 14 août à 5 heures du soir : le conseil municipal de Vendargues réuni en session ordinaire : Mêmes présents

Monsieur le maire prenant la parole dit :

"Messieurs, par votre délibération en date du 6 octobre 1842 vous avez reconnu la nécessité que la commune fut au plus tôt pour vue d'une horloge et d'une cloche pour la sonnerie du prix ensemble de deux mille francs par approximation de ces deux objets ;

Depuis lors, accompagné de Mr l'adjoint et de deux conseillers municipaux, j'ai cherché vainement à établir une concurrence que je croyais utile aux intérêts de la commune et ce n'est qu'après des efforts inutiles que j'ai trouvé à traiter avec Mr Jean-Baptiste fondateur mécanicien à Marseille qui est celui qui m'a offert les conditions les plus avantageuses.

Je viens en conséquence pour me conformer à la loi et aux instructions sur la matière, vous prier de m'accorder l'autorisation qui m'est nécessaire pour traiter de gré à gré avec monsieur Jean Baptiste et à terminer un marché que l'intérêt de mes administrés réclame depuis longtemps."

Sur quoi le conseil à l'unanimité donna à Monsieur le maire l'autorisation demandée.

Devis d'une horloge de clocher première qualité qui doit être placée dans la commune de Vendargues (Hérault).

"Le corps du rouage pour la sonnerie sonnera à l'heure, à la demi heure, à la réplique d'heure par un fort marteau pesant dix kilogrammes : L'horloge marchera trente heures ayant une chute de neuf mètres cinquante centimètres (distance verticale parcourue par les poids fournissant l'énergie), toutes les roues seront en cuivre, la cage en barres de fer doux vernissé ou bronzé pour la garantie de rouille bien solidement assemblées et retenues par de forts écrous. L'échappement sera à chevilles; le balancier porté par une suspension à ressort; les heures se compteront par un râteau, il y aura une pièce pour soutenir les vibrations pendant qu'on la remontera.

Les pivots des arbres en leurs fuseaux ou lanternes seront en acier trempé passé au tour et polis. Les pivots tourneront sur des grains, en cuivre jetés sur les colonnes, les roues seront tenues sur leurs axes par de forts écrous. Il y aura des rouleaux fixés aux chevilles, des roues d'en bas pour lever et basculer les marteaux, le bout des dites bascules sera aciéré et trempé, les quatre angles des cages seront surmontés d'un pommeau de cuivre. Les roues premières de la sonnerie auront

quarante quatre centimètres de diamètre et vingt cinq à trente millimètres d'épaisseur, toutes les roues seront en proportion des premières et conformes à la force de l'horloge, il y aura une roue de gouvernail qui permettra de l'avancer ou de la retarder sans faire courir les rouages ni toucher à l'échappement.

Cette horloge d'une belle dimension coûtera mille francs;

Une cloche pour servir de timbre à la dite horloge du poids de trois cent dix kilogrammes environ, à trois francs vingt centimes le kilogramme.

Entre Monsieur IRLES Augustin, maire de la commune de Vendargues (Hérault) d'une part ; et Monsieur Jean BAPTISTE, fondeur, demeurant à Marseille Cours Goaffet, d'autre part :

A été arrêté et convenu ce qui suit : Le Sieur Jean BAPTISTE promet et s'oblige envers la commune de Vendargues, ce accepté pour elle par Monsieur IRLES (Augustin) qui en est le maire actuel de faire ou faire faire bien et dûment à dire d'expert, une horloge de clocher, première qualité à une cloche pour servir de timbre à la dite horloge, conformément au devis ci-dessus, lesquelles horloge et cloche il s'oblige à rendre faites dans le courant du mois de décembre prochain, en la dite commune de Vendargues le tout aux frais du Sieur Jean BAPTISTE, excepté cependant l'échafaudage qui sera nécessaire pour pouvoir les monter aux lieux de leur destination ainsi que les pièces qui seront nécessaire pour les porter étant placées.

Ce marché est fait moyennant la somme de mille francs pour toute l'horloge et trois francs vingt centimes par kilogramme pour le prix de la cloche servant de timbre à la dite horloge. Sur ce mille francs seront payés après que l'horloge et la cloche du timbre seront placés et le restant du prix sera payé savoir : Six cent francs une année après le jour ou tout aura été placé, sans intérêts et les quatre cent francs du solde une année après cette époque aussi sans intérêts.

Mr Jean BAPTISTE s'oblige encore de fournir les contre poids en fonte nécessaires à l'horloge et de pourvoir aux frais du cadran extérieur qui sera gravé dans la pierre ou peint.

La présente ne sera valable qu'après avoir reçu l'approbation de Monsieur le Préfet.

Fait en triple original à Vendargues le 24 août 1843

Lu et approuvé par : Jean BAPTISTE et Augustin IRLES

Approuvé le 18 septembre 1843 par le Préfet."

Archives du presbytère (Registres de catholicité 1812- 1907)

5 juillet 1812, réhabilitation d'un mariage, Bonnery Curé, Jean Claret maire.

4 août 1813, Un Noyé au Salaison, le Maire de la commune M. Dides ordonne au curé Bonnery de procéder à l'inhumation le 9 août.

Le douze février 1825, Jean Bonnery prêtre de la commune est frappé de mort subite et imprévue à 72 ans, il est inhumé le 14 février près de la porte de l'église en présence des prêtres des paroisses voisines. Il est remplacé par Le curé Laurent Hérail.

Le 9 novembre 1834, décès du curé Laurent Hérail natif de Lunel, âgé de 37 ans. Il est enseveli devant la porte de l'église en présence des prêtres des paroisses voisines. Il est remplacé par le curé H. Héry.

Le 30 avril 1835, bénédiction de la statue de la Vierge placée dans sa chapelle et inaugurée après une procession solennelle dans les rues du village.

Dimanche 17 septembre 1837, après la messe dominicale bénédiction du nouveau cimetière de la paroisse de Vendargues en présence des membres du clergé, des autorités civiles et de la population. Prédication par M. l'abbé Monteils du Palais de Montpellier.

10 mai 1839, première visite solennelle de Mgr Charles Thomas Thibault, Evêque de Montpellier, dans l'église de Vendargues. Dès 8 heures du matin, Mgr l'Evêque a été conduit en procession à l'église ; il a été reçu à l'entrée avec les honneurs d'usage et les compliments de Mr le Curé assisté de prêtres des paroisses voisines.

Après avoir célébré la messe, Mgr l'Evêque a donné le sacrement de confirmation à 42 enfants et 7 adultes.

Le 12 octobre 1843, H. Héry curé de la paroisse procède à la bénédiction d'une chapelle située dans le nouveau cimetière. Cette chapelle appartient à Mme Durand née Martin-Portalés et à sa sœur Mme Salvans qui l'ont fait construire pour servir de sépulture à leurs maris défunts ainsi que pour elles mêmes, dans cette chapelle sont également ensevelis : Mme Durand belle-mère , Mme Lort-Sérignan mère, son fils Guillaume comte Lort-Sérignan et sa fille Mme d'Orient de Bellegarde. Le 14 décembre de la même année, le corps de M. Hypolite Durand avait été transporté de Montpellier dans cette chapelle.

Décembre 1843. En conséquence d'une délibération prise par le conseil Municipal, une souscription commencée en 1839 pour aider à la construction d'une nouvelle église paroissiale a été clôturée à Noël 1843. Augustin Irlès maire, Claret adjoint.

Dimanche 10 août 1844, adjudication publique pour la construction de la nouvelle église sur le même emplacement que l'ancienne.

Le 23 octobre 1844, a été descendu & déposé dans le caveau des dames Durand et Salvans le corps de madame Vve Durand, née Barbeyrac de Saint-Maurice. En foi de ce. signé : H. Hery. (Il s'agissait de la fille de Charles Marie de BARBEYRAC, Docteur en Droit et Seigneur de Saint-Aunès, veuve de Jean-Jacques Durand, maire de Montpellier sous la Convention, mort

guillotiné à Paris sous la terreur et donc la belle mère de Mme Durand propriétaire de la grande chapelle du cimetière.)

10 novembre 1844, bénédiction solennelle des fondements de la nouvelle église, par A.H. Héry délégué de Mgr l'Evêque, en présence de M. Augustin Irlès, Chevalier de la légion d'honneur, maire de la commune, de Messieurs Claret adjoint, du lieutenant général Baron de Berthézène, pair de France, de Messieurs Chassefière, Curet, Gleize, Valentin (Marguillier de M. André Guide, maçon-entrepreneur), des conseillers municipaux et de toute la population. M. André Guides est le maître maçon, entrepreneur.

11 juin 1846, jeudi de la fête Dieu, bénédiction de l'église neuve de Vendargues sous l'invocation de Saint-Théodorit, martyr, en présence d'un nombreux clergé, des autorités municipales, du Baron Berthézène, des marguilliers... et de la population entière (la population de la commune s'élevait alors à 880 habitants) Augustin Irlès, maire est absent pour cause de maladie. Il est remplacé par M. Claret adjoint.

le 5 mai 1848, Le curé Héry ayant subitement quitté sa paroisse l'abbé Julien, curé de Saint-Aunès, est nommé par Monseigneur l'évêque aux fonctions de desservant de la paroisse de Vendargues. Le Maire est M. Claret

12 avril 1852, érection du chemin de croix par Jean François Laplagne prêtre desservant missionné par une autorisation de Souverain Pontif en date du 14 avril 1847 avec les indulgences accoutumées. Claret maire.

18 septembre 1860, Bénédiction de la nouvelle cloche de l'église de Vendargues par D'Estève de Vergue, chanoine honoraire, curé doyen de Castries. Parain, Claret maire, la marraine Mme Durand (Martin-Portalès) qui avait délégué son pouvoir à sa sœur Mme Salvan.

6 avril 1863, le lundi de Pâques. Plantation d'une croix dite du Jubilé 1858 après une procession solennelle où les jeunes gens du village ont porté cette croix sur un brancard richement ornementé. Le curé est Gouty. Jean Théodorit Dides Maire.

28 juin 1863, Bénédiction d'une croix sur la route de Vendargues à Castries dite croix de Daumond (*érigée aux frais des époux Daumond*). Le curé est Gouty. Jean Théodorit Dides Maire.

18 mai 1869, transfert célébré avec faste de la chasse contenant les reliques de Sainte-Restitute à la paroisse de Vendargues en présence de Monseigneur Le Courtier évêque de Montpellier, Dides maire et Claret adjoint. Grande procession dans les rues du village de toute la population, la chasse reliquaie étant portée par les jeunes gens du village.

4 octobre 1880, décès de l'ancien curé de la paroisse revenu à Vendargues l'abbé Antoine Hilarion Héry à l'âge de 82 ans il sera inhumé dans le cimetière de la paroisse.

16 septembre 1880, inhumation d'Isidore Cabanes curé de la paroisse âgé de 61 ans.

1885 le 30 juin, inhumation de Marie Joséphine Bouché, Comtesse de Lort-Sérignan décédée au château d'Assas le 27 juin.

le 6 octobre, inhumation de Guillaume, Comte de Lort-Sérignan, 35 ans, fils de la précédente, décédé le 4 octobre dans le château de Vendargues rue de la fontaine.

28 novembre 1898, consécration du Maître Autel par Monseigneur François Marie Anatole de Rouérié de Cabrières évêque en visite pastorale à Vendargues en l'honneur de Saint Théodorit, martyr, patron du lieu et titulaire de la dite église. *Les reliques des saints martyrs Hilaire et Maxime ont été placées par le prélat consécrateur dans le sépulcre de l'Autel.*

20 Novembre 1906, inventaire des biens de l'église par un représentant de l'autorité civile. Curé Léopold Deleuze.

Le 7 février 1907, inhumation de Mme Clotilde de Lort-Sérignan Comtesse d'Orient de Bellegarde, 67 ans, habitant faubourg Boutonnet à Montpellier et décédée à Marseille le 2 février 1907. Curé Léopold Deleuze.

La relique de Sainte Restitute, vénérée à Vendargues.

Au bout du transept droit de l'église de Vendargues vous trouverez une chasse avec un gisant représentant une jeune fille la tête ornée d'un diadème d'or et parée comme une reine de bijoux et d'un collier d'améthystes et qui semble dormir.



Sainte Restitute

C'est une représentation contenant la relique (ossements) de Sainte Restitute, jeune noble Romaine qui aurait été suppliciée en 260 pendant les persécutions de Valérien et aurait été livrée aux fauves dans le Colisée, ses restes furent découverts dans les catacombes de Saint-Cyriaque à Rome. Nous ne connaissons pas l'histoire de sa vie, mais nous connaissons les circonstances de son arrivée à Vendargues.

C'est à un curé de Vendargues, ou pour être exact à un ancien curé de Vendargues, que nous devons la vénération de cette Sainte.

Antoine Hilarion Héry était curé de Vendargues de 1835 à 1848, c'est de son temps que fut inauguré le nouveau cimetière et construit la nouvelle église inaugurée en 1848. Son père, Pierre Martin Héry, décédait en 1837 et fut inhumé à Vendargues. Dix ans plus tard le 20 janvier 1847 c'est sa mère Catherine Bertrand veuve Héry, qui vivait avec lui, qui était ensevelie dans le cimetière de Vendargues, puis le 9 octobre de la même année c'était le Général Berthézène qui mourait dans ses bras. L'abbé Héry était un fervent mystique. Le 22 Janvier 1844 il notait sur le registre paroissial :

"L'an mille huit cent quarante quatre et le vingt deux janvier a été vu le prodige d'une statue de la Vierge transportée dans la chambre de la jeune femme Fournier, de la commode où elle était placée au pied de son lit. Nombre d'habitants ainsi que le soussigné ont été appelés pour constater le fait attesté par la dite femme, qui paraissait quelques jours avant avoir ressenti l'obsession - "

Il disparut assez subitement de Vendargues, entre le 27 février et le 5 mars 1848, avec sa gouvernante une demoiselle Bruguière, fille d'un modeste agriculteur du village, sa compagne mystique, laissant la paroisse sans prêtre au point qu'il fallut le remplacer au pied levé par le curé de Saint Aunès, François Julien. On le retrouvera quelques temps à Tréviès en 1848 puis il disparut à nouveau. Il était parti en Normandie suivre un illuminé du nom de Vintras. Mais qui était donc ce **Vintras** ?

L'hérésiarque **Vintras**, qui se disait la réincarnation du prophète Elie, arrive au XIXe siècle, en plein renouveau de l'occultisme. Comme Nostradamus, il fit quelques prophéties. L'abbé Charvoz, le théologien Madroile, rapportent que c'est le 3 mai 1840 que le Christ apparut à Vintras, puis saint Joseph. Un dentiste de Caen, le sieur Cravoisier, attesta l'authenticité des hosties sanglantes, sur lesquelles parfois, on voyait dessiné un cœur en flammes. A cette époque, Vintras montre à ses adeptes passionnés un médaillon suspendu à un ruban bleu, qui lui avait été apporté la nuit par la Vierge. Encore un miracle. Tout était stupéfiant. Bref un charlatan mais qui exerçait son culte en Normandie avec la bienveillance de la noblesse du pays. Il avait nommé le curé Héry, son Pontife de Gloire...

Quelques années plus tard, en 1865, A.H. Héry va s'installer à Avignon, ce sera le retour définitif au sein de l'Église qu'il avait momentanément quitté. Il va d'abord chez son frère curé de Saussan, puis, à côté de son pays natal à Liausson, dont il est nommé curé. Après avoir été aumônier à l'école de Vailhauquès, il se retirera à Vendargues son ancienne paroisse pour y terminer sa vie le 4 octobre 1880 à l'âge de 82 ans il fut inhumé avec son père et sa mère dans le tombeau de sa famille, au nouveau cimetière de Vendargues.

Lors d'un de ses séjours à Rome où il était allé demander le pardon du Pape, il lui fut proposé comme pénitence de prendre en charge la relique d'une martyr qui avait été découverte dans les catacombes de Saint-Cyriaque quelques années plus tôt. Le voici donc revenu à Vendargues comme ambassadeur de sa précieuse relique. Il n'est plus le curé de Vendargues mais un simple citoyen habitant le pays. Qu'à cela ne tienne. A.H. Héry doué d'une très forte personnalité n'aura pas d'inquiétude pour convaincre, en 1868, les habitants du village ses anciens paroissiens qu'il fallait donner une place importante à cette relique et la considérer au même niveau que le patron de Vendargues : Saint Théodorit.

La mise en chasse reliquaire eut lieu le 18 mai 1869 au matin. Le village en fête fit un accueil triomphal à la Sainte. Le Maire Jean-Théodorit Dides, son adjoint Claret, tout le clergé du canton avec en tête Monseigneur Le Courtier, évêque de Montpellier, firent un magnifique et triomphal accueil à la Sainte dont la chasse était portée par huit jeunes gens, tandis que jouait la musique du Génie caserné à Montpellier. Cette fête s'acheva le soir par l'illumination des maisons du village.

Depuis cette date, chaque année, les Vendarguois sortaient sainte Restitute le quatrième dimanche après Pâques en procession dans les rues du village, la chasse portée par huit conscrits de l'année en chantant ce cantique :

C'est la voix d'un peuple à genoux

Qui te supplie, ô Restitute ;

De tout mal toujours garde-nous ;

Ô mère, en ces heures de lutte,

Vendargues met son espérance en toi,

Donne à nos cœurs vaillance et foi !



Autres temps, autres mœurs... Depuis le dimanche du 20 mai 1990, évènement exceptionnel à l'occasion de la restauration de l'église de Vendargues, la chasse contenant la relique n'est plus sortie de l'église.